

Pour préparer les assises du livre, le Centre régional du livre de Bourgogne a inscrit dans ses actions, en 2006, un état des lieux des acteurs du livre et de la lecture. Dans un contexte régional de fin de contrat de plan État-région dont a bénéficié pendant six années le CRL, dans un contexte national de réflexion sur l'évaluation des politiques culturelles vingt-cinq ans après la promulgation de la loi Lang, mesure dérogatoire destinée à préserver le tissu des librairies indépendantes, et dans un contexte de crise du secteur dit économique – librairie et édition –, la démarche tient d'une volonté de recension de l'existant d'une part, et d'un souhait d'adapter les dispositifs d'accompagnement et de soutien, à partir d'un repérage des enjeux territoriaux, économiques et culturels, aux attentes exprimées par les acteurs du livre et de la lecture.

La présentation de l'enquête¹, mise en perspective avec des données nationales apportées par François Rouet, statisticien membre du Département des études et de la prospective au ministère de la Culture et de la Communication, a permis d'enrichir l'analyse strictement régionale, de nuancer certains points saillants ou de conforter certaines caractéristiques observées à l'échelon régional.

Les acteurs du livre et de la lecture en Bourgogne, quelques éléments de l'enquête régionale, résumé de la présentation en matinée

L'activité liée au livre concerne différents secteurs : l'industrie avec l'imprimerie, l'artisanat avec les métiers d'art, le commerce avec la librairie, le tertiaire avec l'édition, et le secteur public (État et collectivités territoriales) avec la lecture publique, municipale, départementale et universitaire. À la source, la dimension de création littéraire et artistique, enfin, se prête difficilement à toute approche chiffrée. Cette diversité des activités explique la difficulté à appréhender l'ensemble de la filière du livre qui intéresse assez peu, de plus, les observateurs économiques : faiblement rentables, peu créatrices d'emploi – le bénévolat occupe une part importante de l'activité, dans l'édition comme dans la lecture publique –, parfois difficilement repérables dans les normes d'activité françaises, les activités liées au livre font rarement l'objet d'études générales portant sur l'ensemble de la chaîne du livre. Celle-ci, enfin, est traversée par des approches contradictoires, et tout l'enjeu consiste à penser et à parvenir à concilier cette ambivalence : elle relève d'une part de l'économie du livre et du marché tout en bénéficiant dans ce domaine, de mesures dérogatoires préservant dans une certaine mesure le livre de la libre concurrence, et d'autre part du service public de la culture. L'enquête régionale menée en Bourgogne donne de la chaîne du livre une vision synthétique en apportant un éclairage sur différents secteurs du livre : création, commercialisation, diffusion et lecture publique.

LES AUTEURS, TRADUCTEURS ET ILLUSTRATEURS EN BOURGOGNE

81 auteurs ont accepté de répondre à notre enquête qui avait pour objectif de déterminer le statut social de l'auteur, le rôle et la place de son activité d'écriture, sa connaissance des mécanismes de protection de l'œuvre et de la juridiction relative à la propriété intellectuelle, et enfin le rôle de la promotion, en particulier régionale, dans la diffusion de ses œuvres.

Le plus souvent, les auteurs de Bourgogne écrivent de la poésie, ils peuvent également se livrer à des travaux de traduction mais deux seulement sont exclusivement traducteurs ; quelques-uns, enfin, sont des universitaires dont les travaux de recherche donnent lieu à une publication.

Le statut social de l'auteur en Bourgogne : un statut rarement choisi, souvent signe d'une autre activité principale

Très peu d'écrivains, illustrateurs et traducteurs en Bourgogne vivent exclusivement de leur plume : 16 sur 81. Pour 80 % des auteurs, l'activité d'écriture est doublée d'une autre activité, qui est souvent leur activité principale pour plus de la moitié d'entre eux. Moins d'un tiers des auteurs (26 %) déclare cotiser à l'Agessa², qui est l'organisme de sécurité sociale de l'auteur.

Le passage de l'activité d'écriture à la profession d'écrivain reste la pierre d'achoppement. Difficile, donc, de faire profession d'une activité aussi peu lucrative que celle d'écrivain. Aussi les auteurs semblent-ils peu ou prou éternellement promis à l'inconfortable situation de la double activité.

Des auteurs impliqués dans la vie littéraire

L'activité d'auteur est souvent liée à la vie littéraire, en quelque sorte une forme d'autodiffusion qui passe par des signatures en librairie, des rencontres en bibliothèque et dans le cadre de

¹. L'enquête régionale est consultable et téléchargeable sur le site Internet du CRL : www.crl-bourgogne.org et disponible sur demande auprès du CRL : info@crl-bourgogne.org.

². Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs. Elle est chargée, depuis le 1^{er} janvier 1978, de recouvrer et de gérer les cotisations sociales des auteurs, c'est-à-dire de toute personne rémunérée en droits d'auteur. L'Agessa distingue toutefois ceux qui bénéficient déjà d'un régime de sécurité sociale générale, et les auteurs qui ont cumulé, sur une année, des droits d'un montant au moins égal à 900 fois la valeur moyenne du Smic : ces derniers sont dits affiliés et bénéficient du régime spécifique d'auteur.

salons et fêtes du livre. La proposition la plus attrayante et valorisante pour un auteur reste d'être accueilli en résidence pour se consacrer à l'activité de création littéraire, même si peu d'entre eux en ont bénéficié. Les destinations sont variées et parfois insolites : en Malaisie, chez les Inuits dans le grand Nord canadien, à Berlin, en Croatie, au Mali ; et dans des lieux d'accueil dévolus à la création : villa Médicis à Rome, chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, et, en Bourgogne, au théâtre du Parvis-Saint-Jean de Dijon.

Un tiers des écrivains animent régulièrement des ateliers d'écriture, au sein d'établissements scolaires, à l'université, à la demande de bibliothèques publiques ou d'associations culturelles. Ils sont plus nombreux à participer, dans le cadre de lectures et de signatures, à des salons du livre, à Dijon, à Autun, au salon du livre de Paris, au Marché de la poésie, à Montreuil, et dans d'innombrables fêtes du livre en Bourgogne et sur l'ensemble du territoire.

Des auteurs qui expriment de fortes attentes à l'égard du CRL pour contribuer à valoriser leur œuvre, ce qui participe de la légitimation de leur statut d'auteur.

François ROUET : Drôle de métier que celui d'auteur ! En France, l'activité d'écriture est foisonnante : 6 % des Français se déclarent spontanément auteurs (écrivains, poètes, illustrateurs, auteurs universitaires), plus de 6 500 auteurs sont déclarés auprès des sociétés civiles de défense des droits d'auteur, 50 000 ouvrages sont publiés chaque année, un million d'auteurs ont un compte chez les éditeurs français et près de 1 700 auteurs sont affiliés à l'Agessa. Très peu, pourtant, vivent véritablement de leur activité d'écriture. L'enquête en Bourgogne confirme ce que Bernard Lahire a démontré en Rhône-Alpes³ : difficile de faire profession d'auteur, un statut que chaque livre remet en jeu.

L'ÉDITION EN BOURGOGNE

Si le paysage éditorial national se caractérise par des phénomènes accrus de fusion absorption de grands groupes rassemblés territorialement en Île-de-France, auxquels font face quelques maisons de taille moyenne, qui, ensemble, réalisent près de 80 % du chiffre d'affaires global, la Bourgogne, comme d'autres régions, n'est pas représentative du contexte national mais témoigne plutôt de la diversité comme de la ténacité de la petite édition en France, en particulier en région.

C'est en Côte d'Or que l'on trouve le plus grand nombre d'éditeurs (36 %). La polarité de la ville centre de la région, Dijon, est très sensible : 7 maisons d'édition sont implantées soit en centre ville, soit dans l'agglomération dijonnaise. Les 2 autres se trouvent en milieu rural. Un peu moins de 30 % sont implantés dans l'Yonne ; Auxerre, ville de 40 290 habitants accueille 2 éditeurs, les autres étant installés en milieu rural et à proximité de Sens. L'Yonne et *a fortiori* le nord du département demeurent attractifs pour des éditeurs initialement installés à Paris et qui se sont installés en province pour y trouver de meilleures conditions de travail et un plus grand confort de vie, tout en restant relativement proches de l'Île-de-France.

Le catalogue des éditeurs de Bourgogne

L'édition en Bourgogne n'est pas à dominante régionaliste : quatre éditeurs seulement choisissent le régionalisme pour caractériser leur catalogue alors que l'édition de littérature, française et étrangère, est le plus souvent citée. Les maisons d'édition ont investi des niches : la littérature fantastique avec Nuit d'Avril, le polar avec Nykta ; pour la jeunesse : la découverte du patrimoine (Le Patio, éditeur) ou les albums tactiles illustrés (Les Doigts qui rêvent) ; l'art contemporain (les Presses du réel), l'art des civilisations asiatiques (Findakly), les sciences humaines ou encore la spiritualité (les Presses de Taizé)...

C'est cette spécialisation pointue qui permet aux maisons d'édition de Bourgogne de se distinguer dans le paysage éditorial national, d'être reconnues des spécialistes et des prescripteurs et de maintenir une activité au fil des années. C'est sans doute également la condition pour survivre aujourd'hui en tant qu'éditeur.

Indépendante, l'édition dynamique en Bourgogne se caractérise aussi par la capacité d'innovation des éditeurs et par leur volonté de donner vie à des projets originaux, loin de la standardisation de l'offre souvent reprochée aux grands groupes. Nées pour servir et incarner un projet artistique, littéraire ou intellectuel, les maisons d'édition fonctionnent, comme d'autres secteurs culturels sur le principe du primat de l'offre sur la demande : les livres ne sont pas conçus pour répondre à un besoin prédéfini mais sont créateurs de nouveaux besoins de culture, de nouveaux outils de pensée et de nouveaux espaces imaginaires.

Structure juridique et taille économique des maisons d'édition

Plus de la moitié des maisons d'édition ont opté pour un statut juridique qui leur confère une entité commerciale : SARL (40 %), EURL ou SA. 30 % des maisons d'édition sont de forme associative, une structuration souvent choisie pour lancer un projet éditorial sans nécessité d'investissement de capital, qui peut ensuite évoluer vers un autre statut à mesure que l'activité se développe.

³ La Condition des écrivains, Paris, Éditions La Découverte, 2006.

L'analyse économique comparative des maisons d'édition permet de rendre compte de la variété des situations :

- des maisons d'édition artisanales au chiffre d'affaires très modeste, animées par des personnalités qui défendent un projet artistique et littéraire et renoncent, le plus souvent, sinon à toute rémunération, du moins à une juste rétribution de leur activité ;
- des maisons d'édition réalisant un chiffre d'affaires plus important, souvent créées depuis plus de dix ans et permettant de rémunérer une partie du travail ;
- très peu de maisons au chiffre d'affaires excédant 1 million d'euros. Pour celles-ci, le chiffre d'affaires peut atteindre jusqu'à 8 fois ce plafond (CA toutes activités confondues).

Les maisons de taille modeste, qui maintiennent un chiffre d'affaires plus ou moins constant depuis plusieurs années, font face à des difficultés structurelles liées au maintien et à la pérennisation de leur activité : manque de capitaux propres freinant le développement de nouveaux projets, impossibilité d'accéder à des crédits bancaires, difficulté, dans ce contexte, de faire évoluer la ligne éditoriale, d'investir dans de nouveaux projets et de rémunérer leur activité.

La diffusion et la distribution

La question de la commercialisation des ouvrages reste le point d'achoppement 25 % seulement des éditeurs ont externalisé leur mode de commercialisation : ils emploient les services d'un diffuseur et d'un distributeur : Vilo, Casteilla, Volumen, Hachette, selon les cas.

En outre, depuis septembre 2005, dans un contexte de crise des ventes en librairie, les petits et moyens éditeurs sont directement pénalisés. Débordés par l'augmentation du volume des offices qui occupent une part croissante de mètres linéaires, les libraires tendent à consacrer moins d'espace et de temps à la valorisation de la petite édition, à l'exception des petits points de vente qui favorisent encore l'édition régionaliste. De façon générale, les éditeurs de Bourgogne, hormis 2 ou 3 d'entre eux à vocation régionaliste, souffrent d'un manque de représentation certain dans les librairies de la région. Signe qu'un rapprochement entre éditeurs et libraires de Bourgogne reste à favoriser.

Au croisement de la culture et de l'économie, l'édition est trop souvent cantonnée au domaine de la culture en matière d'aides publiques. Or la plupart des maisons d'édition ont choisi une entité juridique commerciale. Là est sans doute l'un des paradoxes de la petite édition : très faiblement rentable, elle n'intéresse pas les investisseurs et répond plus difficilement aux critères économiques permettant un soutien public.

François ROUET : L'édition française se caractérise par son caractère de forte concentration économique et une structure d'oligopole à franges. En nombre, ce sont 4 % des éditeurs qui totalisent près de 70 % du CA global de l'édition française. L'édition est une économie du succès, et la concentration économique est conçue pour le garantir. L'édition française professionnelle se caractérise également par sa concentration à Paris et en région parisienne. Comme pour les auteurs, la question des critères professionnels est présente pour distinguer les structures professionnelles de celles ayant une activité épisodique de publication. Le Dépôt légal comptabilise 60 000 dépôts annuels effectués par 6 000 déposants éditeurs. Le répertoire des éditeurs de *Livres Hebdo* recense 1 300 éditeurs, tandis que le répertoire Sirene de l'Insee inventorie 3 000 entreprises ayant choisi le code d'activité 22.1 A. Dilicom, enfin, recense 3 000 structures éditoriales qui possèderaient un catalogue inférieur à 250 titres, autrement dit des « petits éditeurs ».

La Bourgogne accueille une part de ces petits éditeurs, qui se caractérisent par leur indépendance, leur fragilité et leur spécialisation éditoriale. Artistes, artisans, hommes et femmes de communication, les petits éditeurs sont souvent seuls dans l'exercice de leur profession et assument l'ensemble des tâches éditoriales, de fabrication et de promotion. La question de leur survie est corrélée à plusieurs facteurs : leur implantation géographique (en province), le degré de spécialisation du catalogue, leur capacité à atteindre un niveau de publication minimal (au moins six ouvrages par an), leur capacité à intégrer un circuit commercial de diffusion et de distribution adapté à ses moyens. Deux autres facteurs contribuent également au maintien de la structure : le professionnalisme antérieur des fondateurs dont dépend leur capacité à actionner des réseaux, et enfin les moyens qu'ils mettent en œuvre pour tirer leurs revenus de présence au-delà de la librairie : participation à des manifestations littéraires, cession de droits...

Quatre années d'existence reste un seuil critique pour ces petites et très petites maisons d'édition, moment où les atouts et l'enthousiasme initiaux s'émeussent et où les fonds propres et les capacités d'autofinancement viennent à manquer.

Tout l'enjeu, pour parvenir à les soutenir efficacement, serait de déterminer s'il existe des modèles de développement pour ces petits éditeurs. Mais l'exemple tend à prouver que la réussite tient essentiellement à des choix artistiques, littéraires qui échappent à toute règle, et souvent à la volonté de ne pas se développer trop rapidement pour garder la maîtrise et la cohérence de ces choix fondateurs.

Tous ces petits éditeurs, nés de la vague du « printemps des éditeurs »⁴ a contribué à renouveler la profession : actuellement, un tiers des ouvrages publiés sont le fait d'éditeurs apparus après

⁴. Voir J.-M. Bouvaist et J.-G. Bouin, *Du printemps des éditeurs à l'âge de raison*, Paris, Éditions La Découverte, 1988.

1970. Enfin, l'âge de raison leur a fait prendre conscience des contraintes de l'exercice du métier, de plus en plus lourdes. L'enjeu politique réside donc dans les moyens à se donner pour soutenir ce mouvement de création et d'innovation et le faire perdurer. Du côté des professionnels, la question de la capacité à se regrouper, en particulier pour l'exercice de la diffusion, reste cruciale. Ces petits éditeurs ont besoin d'exister auprès des libraires, en particulier des librairies de premier niveau, qui restent les mieux à même de les prendre en charge et de les défendre.

LA LIBRAIRIE EN BOURGOGNE

La Bourgogne compte environ 125 points de vente de livres neufs, identifiés à partir du code de la nomenclature des activités françaises (Naf) : 52.4 R⁵. Ces 125 points de vente comprennent aussi bien les librairies, indépendantes ou non, que les maisons de la presse vendant également des livres et les librairies papeteries. À ceux-ci s'ajoutent les librairies de livres anciens : une quarantaine environ en Bourgogne, une forte proportion qui s'explique par l'existence de deux villages du livre, à Cuisery en Saône-et-Loire et à La Charité-sur-Loire dans la Nièvre, regroupant chacun dix à quinze libraires faisant commerce de livres anciens et d'occasion. Les librairies d'occasion et de livres anciens ont été d'emblée exclues du champ de l'enquête car ne présentant pas les mêmes enjeux économiques dans la chaîne du livre que les librairies de neuf.

Les librairies sont de taille et d'importance très variables : leur CA annuel en 2005 varie de 80 000 euros (pour une librairie qui fête son premier anniversaire) à 5 859 000 euros, la médiane se situant autour de 396 575 euros de CA annuel.

Des charges qui pèsent sur le commerce de la librairie

Les charges liées à la rémunération de l'effectif salarié s'établissent à 13 % en moyenne du CA. Pourtant, en dépit du poids de ce poste pour chaque commerce, le personnel est généralement faiblement rémunéré, au Smic le plus souvent et rarement au-delà de 120 %. Seules quelques librairies (moins d'une dizaine), souvent appartenant à un groupe, peuvent se permettre d'intéresser le personnel à la croissance du chiffre d'affaires. Cette faible rémunération s'accompagne aussi d'une très faible participation à la formation professionnelle du personnel de librairie.

Les charges locatives sont également à considérer : 69 % des libraires interrogés sont locataires du pas-de-porte et le coût du loyer annuel s'élève à 2,8 % du CA en moyenne.

Autre poste lourd pour le commerce de la librairie, les frais de transport représentent en moyenne 2,5 % du CA. Les situations sont contrastées en raison de la position géographique des points de vente, dont certains sont enclavés (nord et ouest de la Saône-et-Loire, nord de la Côte d'Or), avec une double polarité de Paris et Lyon.

Les relations des libraires avec leurs fournisseurs

Le raccourcissement du délai de retour des nouveautés est une tendance dominante : les libraires conservent les ouvrages reçus à l'office 12 semaines en moyenne, et ils sont seulement 15 % à les conserver plus de 4 mois lorsqu'ils veulent défendre un titre. Ce délai s'est considérablement raccourci depuis 10 ans. L'accélération du rythme de la production éditoriale génère une nette augmentation du volume des offices, responsable d'un surcroît de travail et d'une fragilisation de la trésorerie des libraires. Les libraires se sentent totalement impuissants pour réguler ce phénomène dont ils se considèrent les premières victimes : avances de trésoreries « forcées », inégalité dans la négociation commerciale avec les représentants (grilles d'offices imposées), coût de la manutention et des transports pour le retour d'ouvrages le plus souvent non choisis.

Autre conséquence indirecte de l'augmentation de la production éditoriale : l'érosion progressive des fonds, qui ne sont plus renouvelés. Or ceci signifie aussi la standardisation progressive de l'offre d'un point de vente à l'autre, sans doute l'une des menaces les plus importantes pour les librairies indépendantes, incapables de faire face, sur ce terrain-là, à la puissance commerciale des groupes. La diversité de l'offre en librairie n'a pas, pour l'instant, d'équivalent en grande surface : quand une librairie générale propose un fonds de 5 000 à 50 000 titres selon son importance, les hypermarchés ne proposent qu'entre 1 000 à 5 000 titres⁶.

Les librairies de Bourgogne face aux ventes aux collectivités

Si la loi sur le plafonnement des remises a globalement contribué, en Bourgogne comme au plan national, à une amélioration de la situation, deux autres mesures sont venues en minorer le bénéfice : la mise en place de la gratuité des manuels scolaires au lycée d'une part, et, dans une moindre mesure, le nouveau code des marchés publics de 2004.

L'incidence de la mise en place de la gratuité des manuels scolaires

La mise en place, par le Conseil régional en 2004, du dispositif de gratuité des manuels scolaires au lycée, cristallise un certain mécontentement des libraires qui déplorent une baisse notable de

⁵. Le code 52.4 R regroupe le commerce de détail de livres, journaux et papeterie, soit les librairies, maisons de la presse et détaillants de fournitures de bureau.

⁶. *Voix des libraires*, bulletin du Syndicat de la librairie française, juillet 2003, p. 17.

la fréquentation des libraires par le public jeune. En outre, l'enquête auprès des libraires de Bourgogne démontre plusieurs points :

— la part du chiffre d'affaires réalisé avec le livre scolaire d'occasion est devenue quasi nulle, chutant de près de 75 %. Avec cette chute, ce sont souvent un ou deux emplois saisonniers par librairie scolaire qui disparaissent ;

— la part du chiffre d'affaires réalisé en boutique a baissé de 78 %, une baisse qui se répercute directement sur le rayon parascolaire (sans données chiffrées comparables pour ce rayon cependant).

Le Conseil régional, conscient de ce phénomène, a proposé plusieurs initiatives pour inciter les jeunes à la lecture tout en valorisant la littérature contemporaine, comme la création du prix des lycéens de Bourgogne en 2006, auquel 44 établissements participent en 2006-2007. La Région offre à 80 000 lycéens et apprentis un chèque comprenant un chèque de 12 € pour acquérir un ouvrage de la sélection et un chèque de 4 € à dépenser en librairie.

Enfin il paraît nécessaire, encore, dans les limites prévues par la loi et en tenant compte de l'autonomie des établissements, de rappeler aux proviseurs et aux gestionnaires les termes de la loi Lang, les dispositions applicables en matière de vente de livres, et l'importance de maintenir un tissu de librairies de proximité.

Perspectives pour la librairie

Interrogés enfin sur les perspectives de leur librairie à l'horizon 2010, les libraires citent spontanément l'évolution des pratiques d'achat des Français, et stigmatisent l'achat sur Internet d'abord, puis dans les grandes surfaces (spécialisées ou non). En effet, l'achat sur Internet a connu une croissance de 114 % en 6 ans, et il est à prévoir que cette expansion est loin d'être terminée. Au cours de la même période, les achats en grandes surfaces et en grandes surfaces spécialisées ont connu une croissance de 36 % en moyenne. Des chiffres qui, mis en perspective avec le recul des ventes en librairie sur la même période (- 16 %), expliquent à eux seuls le sentiment de malaise de la profession.

L'une des leçons à tirer de l'enquête reste sans doute la frilosité des petites structures à communiquer leur CA et l'opacité délibérée des grands groupes : la librairie souffre sans doute d'une absence de réflexion commune. Or la capacité à dialoguer malgré la réalité de la concurrence, l'échange et le travail en commun restent l'un des moyens, pour la librairie indépendante, de survivre face aux grands groupes dénués d'attachement à la valeur symbolique du livre. En Saône-et-Loire et dans la Nièvre, des libraires se sont regroupés pour proposer un service commun d'office et de conseil aux bibliothèques. Des initiatives qui démontrent, s'il en était besoin, que la coopération est bénéfique non seulement aux libraires mais à l'interprofession.

François ROUET : Le commerce de la librairie reste difficile à cerner, évaluer et mesurer en France. D'abord, le nombre de points de vente du livre en France est difficile à déterminer, en raison du code Naf 52.4. R, qui comprend, avec les librairies générales, les librairies papeteries et maisons de la presse. Si le nombre de détaillants répondant au code Naf 52.4. R se compte en milliers, es enquêtes menées à l'initiative ou en association avec le ministère de la Culture circonscrivent leur étude à un panel de 350 librairies environ de premier niveau. À celles-ci s'ajoute un nombre très important de librairies de deuxième niveau, qui associent le commerce du livre à la vente de la presse. Enfin, la vente de livre pour les librairies de troisième niveau représente une part minoritaire et souvent infime de leur chiffre d'affaires.

Deuxième difficulté pour étudier le commerce de la librairie en France : ce classement des librairies selon trois niveaux est le fait des diffuseurs et varie de l'un à l'autre sans répondre à des critères précis et objectifs.

S'il est certain que les évolutions actuelles du marché, des pratiques d'achat et la diversification des pratiques culturelles des Français ébranlent actuellement le commerce de la librairie, et si l'ensemble des détaillants de livres déplorent une baisse de l'activité, parmi ceux-ci, les librairies dites de deuxième niveau sont les plus touchées.

L'un des enjeux pour les libraires est d'être en mesure de se regrouper pour peser un poids dans la négociation commerciale, en particulier face à la montée en puissance de l'office (175 nouveaux titres paraissent chaque jour).

La question d'un label national, qui permettrait d'identifier des librairies de premier niveau, de création, garantes d'une visibilité de la diversité éditoriale est posée, mais elle semble diviser la profession plutôt qu'elle ne tend à la rassembler.

LA LECTURE PUBLIQUE EN BOURGOGNE

La Bourgogne compte 102 bibliothèques municipales (soit 3,5 % du nombre total de bibliothèques sur le territoire français), 4 bibliothèques départementales de prêt et plusieurs bibliothèques universitaires à Dijon, Auxerre et Le Creusot, regroupées dans le service commun de la documentation de l'université de Bourgogne.

Les quatre réseaux départementaux s'appuient sur une large part de bénévolat : 88 % des personnels sont bénévoles en Côte d'Or, 76 % dans la Nièvre, 86 % en Saône-et-Loire et 89 % dans l'Yonne.

La plupart des équipements sont des équipements communaux, et seuls 11 % des équipements sont intercommunaux. L'intercommunalité culturelle est encore peu étendue aux établissements de lecture publique. La Saône-et-Loire reste le département pilote en la matière, ce qui s'explique par le croisement de deux facteurs propres à ce département : l'exceptionnel développement de l'intercommunalité (43 groupements intercommunaux) d'une part, et du réseau de lecture publique dans les petites communes d'autre part.

Desserte par habitant

Si la moyenne des quatre départements bourguignons place la Bourgogne sensiblement au même niveau que la moyenne nationale (52 %), ce chiffre masque une fois de plus de grandes disparités selon les départements : l'Yonne reste très en deçà tandis que la Côte d'Or se place bien au-dessus. Ces écarts trouvent différentes explications : le niveau d'urbanisation, le développement de l'intercommunalité et des écarts de croissance économique entre les départements.

Le rapport entre le nombre de bibliothèques et la population desservie permet également de modérer l'impression de sous-équipement de la Nièvre : bien que faiblement équipée, le taux de population desservie est plus important que dans l'Yonne où le nombre de bibliothèques municipales est deux fois et demi fois plus important. L'implantation territoriale des bibliothèques explique cet écart : principalement en zone urbaine dans la Nièvre, à l'inverse de l'Yonne où les bibliothèques sont essaimées dans un réseau de communes rurales faiblement peuplées.

Si la surface des bibliothèques est, le plus souvent, directement corrélée à la taille des communes et des agglomérations, les bibliothèques des plus grandes villes de Bourgogne ne sont pas les mieux dotées, comparées à des villes de la même taille hors Bourgogne. Des projets d'équipements en cours comme les médiathèques de Mâcon, du Creusot, de Montceau-les-Mines, des Grésilles, et le projet de bibliothèque encyclopédique à Dijon devraient permettre de rattraper, en termes de surface comme de collection, ce retard des plus grandes villes de Bourgogne.

L'Yonne et la Saône-et-Loire sont très en deçà des deux autres départements : implantées dans de petites agglomérations et dans des communes rurales, les bibliothèques sont très majoritairement de petite taille. Néanmoins, elles offrent une large amplitude horaire d'ouverture et se maintiennent, sur ce point précis, au niveau de la moyenne nationale.

Les collections

Les collections des bibliothèques de Bourgogne sont documentaires, encyclopédiques et patrimoniales et le volume des collections est très souvent corrélé au poids des villes centres. Si, pour une large part, les collections sont documentaires modernes, de nombreuses bibliothèques possèdent un fonds patrimonial significatif qui peut être issu des confiscations révolutionnaires et appartenir à l'État, ou bien issu du fonds local de la commune. Ainsi, au-delà de l'assimilation traditionnelle de « fonds ancien » à « patrimoine écrit », de nombreux établissements considèrent désormais comme patrimoniales des collections courantes, notamment les documents d'intérêt local et les productions de certains auteurs. Ces bibliothèques développent des actions variées de valorisation patrimoniale.

L'acquisition de livres par les bibliothèques, ou les bibliothèques actrices de l'économie du livre

Dans le contexte de leur politique d'acquisition, les bibliothèques jouent un rôle important dans la chaîne du livre, dans la mesure où, relativement préservées de la pression du marché, elles peuvent exercer un véritable choix, non seulement en termes d'ouvrages mais également de type de commerce favorisé et de territoire de l'offre marchande de livres. Incitées à prendre conscience des enjeux économiques qui pèsent sur la librairie et l'édition de création comme du fait que l'achat de livres est aussi un acte culturel, les bibliothécaires s'efforcent de favoriser un certain équilibre en termes de proximité, de qualité de l'assortiment et du service, et de préserver ainsi les conditions d'existence de la création, que ce soit en termes d'écriture et de création littéraire, d'édition d'œuvres originales et de diffusion par la librairie.

Perspectives

Les bibliothèques vivent sans doute, actuellement, une évolution liée à la place qu'occupe de plus en plus Internet dans la recherche documentaire. 45 % des internautes assidus fréquentent également les bibliothèques, ainsi l'arrivée d'Internet a-t-elle moins contribué à une baisse de la fréquentation des équipements de lecture publique qu'occasionné une diversification de l'offre. Les bibliothèques ont sans doute un rôle de spécialisation dans la recherche documentaire par Internet à jouer, en défendant la qualité de la recherche et l'expertise des informations.

François ROUET : Premier phénomène à pointer concernant les bibliothèques : leur fréquentation a doublé en près de vingt ans, passant de dix millions de Français en 1989 à

21 millions de Français en 2005⁷. Cette hausse de fréquentation n'est pas sans rapport avec la modernisation des équipements (surface, collections, bâtiments...), la multiplication de ceux-ci et l'élévation du niveau d'étude de la population. Aujourd'hui, aller en bibliothèque constitue la pratique culturelle la plus généralisée chez les Français. Ainsi 85 % des Français sont-ils allés, une fois au moins dans leur vie, en bibliothèque, et 43 % au cours des douze derniers mois. Une autre tendance se dégage : la hausse des usagers non emprunteurs. Aujourd'hui, 86 % des usagers des bibliothèques empruntent des ouvrages, et 50 % consultent sur place : si les supports empruntés tendent à se diversifier, les usages de consultation et de travail sur place se multiplient. L'étude menée par Bruno Maresca le montre : les usages évoluent en bibliothèque. Le prêt tend à baisser, au profit d'une consultation sur place des différents supports proposés par les bibliothèques et médiathèques. Le temps et la régularité de fréquentation de la bibliothèque, liés à la pratique d'emprunt évoluent également : les usagers non emprunteurs restent plus longtemps, dans une bibliothèque qu'ils fréquentent avec une moindre régularité. L'un des enjeux de cette évolution reste la démocratisation des savoirs. Une partie des usagers des bibliothèques viennent y chercher des informations pratiques et de la documentation technique. Internet étant désormais devenu un moyen incontournable pour recueillir et comparer ce type d'information, les bibliothèques doivent intégrer ce nouveau moyen de recherche documentaire et valoriser l'expertise de leur conseil dans ce domaine.

LES MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES EN BOURGOGNE

Une quarantaine de salons, fêtes du livre, événements autour du livre, de la lecture et de la création littéraire existent en Bourgogne, dont certains sont à vocation départementale voire régionale. Ils se déroulent dans des agglomérations ou en milieu rural, sont portés par des associations culturelles, des bibliothèques municipales, une librairie, une société d'auteurs, et reposent, dans tous les cas, sur un projet collectif mis en œuvre, pour une large part, par des bénévoles. Les salons, fêtes du livre et manifestations littéraires sont souvent l'occasion de fédérer autour d'un projet commun différents acteurs du livre, et l'opportunité de rencontres de l'interprofession où chacun déborde légèrement de son rôle ou sa fonction traditionnels pour créer les conditions d'existence d'un événement inédit.

François ROUET : S'il est un fait qui s'impose, c'est le développement très important des manifestations de valorisation du livre et de la lecture. Elles sont souvent un lieu de valorisation pour les auteurs, un lieu de promotion (commerciale et en termes d'image) pour les éditeurs, un lieu de rencontre et de sociabilité, où les différents acteurs du livre se rencontrent et rencontrent le public. On sait combien celles-ci sont importantes pour les petits éditeurs qui y tissent souvent un réseau et y trouvent une source de revenus complémentaires. À l'échelon local, ces manifestations littéraires associent souvent, dans un but événementiel commun, les différentes professions du livre, une association autour d'un projet commun qui est bénéfique au réseau d'acteurs.

CONCLUSION

L'enquête régionale, organisée par secteurs d'activité donne une photographie d'ensemble. Il importe de concevoir celle-ci non pas comme quelque chose de figé mais plutôt comme un réseau vivant, fait d'échanges, de transmissions, de collaborations, de tensions et de frustrations aussi parfois. C'est la mission du Centre régional du livre que de contribuer à favoriser ces échanges, d'être le pivot des relations interprofessionnelles pour participer au dynamisme du réseau des acteurs du livre et de la lecture en Bourgogne.

Toute la difficulté pour le CRL consiste à incarner un socle de valeurs communes et de faire travailler ensemble des métiers aux logiques parfois contradictoires. Des rencontres professionnelles, des outils communs, des animations réunissant plusieurs acteurs du livre contribuent à favoriser ce rapprochement propre à générer des dynamiques nouvelles.

⁷. Sont comptés dans ces statistiques les individus de plus de quinze ans, venus une fois au moins en bibliothèque dans l'année.

Atelier 1

Librairie et édition dans la tourmente, crise économique contextuelle ou évolution de société ? Bilan et perspectives en Bourgogne.

Auteur introductif : **François Boddaert**, auteur et éditeur (Éditions Obsidiane)
Intervenants : **Françoise Benhamou**, professeur d'économie à l'université de Rouen, chercheur associée au laboratoire Matisse, université Paris I.
Geoffroy Pelletier, chef de bureau de l'édition et de la librairie, Direction du livre et de la lecture, ministère de la Culture et de la Communication
Modérateur : **François Rouet**, Département des études prospectives et de la statistique, ministère de la Culture et de la Communication

Résumé des enjeux évoqués :

- **crise de la librairie**
- **difficulté de la petite édition à exister et à intégrer les circuits commerciaux**
- **importance de la mutualisation des moyens et des acteurs**

François Boddaert, en qualité « d'auteur veilleur » évoque non sans ironie et sur le mode doux-amer la difficulté qu'il y a aujourd'hui à être auteur et à être intégré à une chaîne du livre où il demeure non seulement le premier mais surtout le maillon économiquement le plus faible de ladite chaîne.

« Vous introduirez en qualité d'auteur « veilleur », stipulait l'invitation du CRL à cette journée. Or pour un poète ce terme réveille (justement) deux souvenirs littéraires :

- *Le Veilleur du Pont-au-change*, poème héroïque de Robert Desnos, écrit dans la clandestinité ;
- *Le Veilleur immobile*, ainsi que se qualifia, et fut ensuite qualifié Joë Bousquet.

Clandestinité, invalidité... Ces états précaires ne font-ils pas écho aussitôt à la situation du poète et de la poésie, aujourd'hui comme hier ? Quant à demain, on verra au cours des débats du jour qu'en penser ! D'autant que les statistiques de l'édition française confirment le soupçon net de fragilité : 0,3% du chiffre d'affaires annuel ; même pourcentage relativement aux titres vendus. Autant dire rien. Et un rien vraiment ectoplasmique lorsque l'on sait que la poésie se béquille de l'édition théâtrale pour atteindre ces sommets !

Ces statistiques ne sont pas nouvelles (est-ce que ça console ?). Elles incitent cependant, passée la tentation d'en finir une bonne fois, à y regarder de près avant de tirer le rideau sur la destinée sociologique du poète - en Bourgogne et dans les provinces circonvoisines.

Mais ici je veux tout de même attirer l'attention sur une singularité taxinomique assez courante et qui a été tout à l'heure ravivée par l'un des intervenants, lequel a pris soin de bien distinguer le poète de l'écrivain en général... Ne sachant plus, du coup, de qui je parle dans le contexte des « assises du livre », je m'en tiendrai finalement à la notion d'*auteur* pour dénommer celui qui écrit et publie des poèmes.

On ne soulignera jamais assez la chance qu'à ledit auteur contemporain de trouver encore et encore des aventureux pour lire son manuscrit, l'éditer, le diffuser et - miracle - l'acheter et/ou le critiquer - les deux dernières hypothèses conjointes tenant, pour la poésie, du petit miracle... Aujourd'hui, nanti d'une charte, d'un système social (l'Agessa : environ deux mille affiliés) et d'un large éventail d'aides publiques (sous les espèces de bourses, résidences, aides à publication, voyages « stendhaliens » et autres lectures publiques), l'auteur est à coup sûr le moins à plaindre dans la désormais fameuse chaîne du Livre. Qu'on le dise et le redise ! D'autant que personne ne lui demande d'écrire, et encore moins de publier, à l'heure où les technologies « p.a.o-esques » permettent de produire à la va-vite des choses qui ressemblent assez à un livre. Ce que pour faire selon les canons classiques, il (l'auteur) frappe à la porte de l'une des trois mille structures éditoriales recensées en l'an 2004. Ces entreprises au fronton plus ou moins visible s'adressent alors commercialement aux cinq cents « boutiques des merveilles » (comme dit Baptiste-Marrey) éparpillées sur le territoire national. J'entends par là, on l'aura subodoré, ces lieux peut-être inactuels où l'on trouve encore, en fouillant un peu, ces fameux ouvrages à 0,3% de notoriété ! Ces étendues livresques sont par ailleurs tenus, ou pour mieux dire soutenus, par un Libraire : une race non éteintes de lecteurs particuliers.

L'auteur, s'il est vraiment chanceux, peut voir son livre entrer dans quelques bibliothèques – municipales s'entend, car pour nos établissements universitaires désargentés l'octogénaire actif Yves Bonnefoy est l'acmé de l'extrême contemporain...

Le même auteur, qui a donc trouvé un éditeur, des libraires et quelques bibliothèques peut aussi rêver d'une critique dans la presse spécialisée (*La Quinzaine littéraire, le Magazine littéraire, le Matricule des Anges*, etc). Au-delà, ce serait gourmandise. Il peut tout autant songer à un prix (il n'en manque pas), à une bourse, une résidence, un bénéfice quelconque issu des largesses de la nation. De quoi donc se plaint-il - ce renfrogné natif, cet égocentrique volontiers acrimonieux – lui qui a le bonheur de connaître cette joie énoncée par Verlaine dans ses *Poètes maudits* (ils le sont tous) : « Imprimer, cette petite chose immense » ?

Il ne se plaint pas, à dire vrai. Mais il regrette cependant (là, c'est l'éditeur qui énonce) :

- L'excessive difficulté à prouver aujourd'hui au public l'existence de son livre réputé difficile (qualificatif rapportable à la seule impossibilité d'atteindre jamais 5000 exemplaires : au-delà vous êtes mécaniquement *lisible*)
- Qu'il y a vingt ans (sans mentir), un éditeur lambda mettait sans trop de problèmes en place deux cents exemplaires d'un livre de poésie d'un parfait inconnu ; chiffre quasi impensable aujourd'hui pour un poète qui a pris du galon depuis cet ahan éditorial. Dire alors qu'on dénombre sur les doigts d'une main les librairies qui acceptent son livre neuf à plus d'un exemplaire...
- Que la chance, soulignée précédemment, d'entrer dans un fonds de bibliothèque – et d'accéder au patrimoine littéraire national, d'y être *conservé* – est aussi étroite que le fameux chas de toute aiguille.
- Etc.

On arguera alors, et justement, de la pléthore des titres, de la raréfaction lente mais réelle des bonnes librairies, du commerce en ligne, du manque de temps des uns et des autres, de l'abaissement des crédits et de la disparition des grands lecteurs. Toutes choses certainement véridiques et objet de maints débats (dont aujourd'hui, ici même). Mais de cela l'auteur se moque assez, qui estime que son livre, souvent disparu aussitôt que né, a été maltraité par l'époque. Il voue donc la chaîne du livre aux gémonies (ce qui ne l'empêchera pas de confier son manuscrit prochain à l'éditeur incapable, faute de mieux !) De l'apophtegme verlainien, il ne retient plus que le pire : « Imprimer, cette petite chose »... Et il s'en tient là, peu soucieux des efforts consentis par ceux qui tirent la fameuse chaîne, assurant malgré tout une éphémère existence à son œuvre.

Sans doute, alors, l'auteur est-il à considérer comme un être à part de cette formidable galère du livre : il est dedans pour toutes sortes de raisons mais veut sans cesse être en dehors des contingences : solitude créatrice, égotisme consubstantiel mais nécessaire besoin d'un effort communautaire puisqu'on publie forcément pour quelqu'un.

Un mien auteur, à qui je faisais reproche d'une petite paranoïa car il prenait fort mal l'absence de toute critique et l'invisibilité de son ouvrage dans les vitrines parisiennes, me rétorqua : « Ce n'est pas parce qu'on est paranoïaque qu'on n'est pas persécuté ! ». Histoire de le mettre au petit pas, je lui conseillai de s'aller faire éditer par Lulu.com (60000 titres publiés internetement en deux ans) ; manière cordiale de le renvoyer à la tradition du compte d'auteur. Il renauda mais préféra rester dans le giron douloureux de l'édition traditionnelle. C'est qu'il persistait à croire tout de même qu'un livre, qui est d'abord une histoire entre soi et soi, devient une aventure irremplaçable entre soi et l'autre. C'est un chemin mystérieux et compliqué que celui qui, de la main à plume de l'auteur, va vers la main inconnue du lecteur non moins. Fut-il unique ! Et là le danger réel qui guette aujourd'hui, et qu'il ne perçoit pas encore vraiment, est bien celui du renouvellement des générations de lecteurs : pas un, ou quasiment, « jeune » (moins de trente ans) aux lectures publiques des poètes...

Tant pis alors si son livre s'égaré dans la montagne des 370000 titres réputés disponibles, et qu'il ne reçoit pour tout écho qu'un sobre référencement dans *Livres hebdo*. Il sait plus ou moins consciemment que François Maspéro eu raison d'écrire naguère : « Le livre peut encore s'inscrire au cœur de la vie ».

François Boddaert, auteur et éditeur.

Françoise Benhamou décrit le marché économique du livre aujourd'hui.

La structuration du paysage éditorial français se caractérise par une structure d'oligopole à franges : de grands groupes, relativement polarisés concentrent une grande part du marché et forment l'oligopole, tandis que les petits éditeurs, relativement nombreux, souvent spécialisés, échappant à la logique de concentration, constituent la frange. Cette structure d'oligopole à frange, extrêmement concentrée, permet un renouvellement constant de l'offre éditoriale, malgré les difficultés économiques du marché. Les phénomènes de concentration des grands groupes éditoriaux, dans une période de stagnation de la consommation, obligent les éditeurs à des stratégies de tâtonnement par rapport à des tendances du marché. Les grands groupes pratiquent une économie de loterie par le biais de la prolifération organisée des produits, destinée à gagner des lecteurs dans une société où, désormais, 38 % de Français adultes déclarent ne pas avoir lu un livre dans l'année.

La petite édition est un facteur de rééquilibrage territorial du paysage éditorial national, à cet égard, la Bourgogne, comme d'autres régions, est représentative : elle accueille de petits voire micro éditeurs. La frange constituée par la petite voire la micro édition se caractérise par sa spécialisation, mais aussi son caractère plus éclectique et fugace.

Le libraire, placée dans un environnement concurrentiel, est à la jonction de l'offre et de la demande. Il subit de plein fouet le phénomène de surproduction éditoriale et doit gérer la multiplication des offices. De plus en plus, on note le peu d'intérêt accordé à l'aspect qualitatif du travail de libraire, pourtant au cœur de la loi Lang. La montée en puissance de l'édition de poche, faiblement rémunératrice, participe aussi des problèmes de gestion des librairies. Enfin, l'environnement concurrentiel s'est considérablement accru depuis dix ans. Les ventes de livres en grandes surfaces ont augmenté de plus de 50 % de 1995 à 2004.

Les lecteurs, les acheteurs de livre sont aussi les acteurs du livre et de la lecture. Ils font l'objet d'études de comportements d'achat de la part des grands groupes qui développent des stratégies de prolifération des produits pour tenter de capter une clientèle. Ce sont ces stratégies de prolifération qui se répercutent aussi sur les libraires, faisant passer, par exemple, le nombre de romans publiés pour la rentrée littéraire de 300 environ en 1994 à plus de 700 en 2006.

Geoffroy Pelletier dresse un rapide panorama national du marché du livre, qui, envisagé globalement, est plutôt positif, mais qui demande à être nuancé par une analyse plus fine du secteur.

Vue du ciel, la première industrie culturelle se porte plutôt bien...

- 2005 : sixième année de progression du CA de l'édition = 2,6 milliards €
- près de 450 millions d'exemplaires vendus !
- plus de 50.000 nouveautés et nouvelles éditions en 2005
- environ 450.000 références vendues au moins une fois dans l'année en 2005, soit 6% de plus qu'en 2004
- pour la sixième année consécutive, l'indice des prix du livre croît moins vite en 2005 que l'indice général

Quelques bémols toutefois à l'atterrissage...

- des tirages en baisse constante depuis plusieurs années (7.600 exemplaires en 2005)
- une diminution nette de la durée de vie des livres en librairies
- une évolution contrastée selon les secteurs éditoriaux : à l'exception de la BD, du poche et du livre jeunesse, tous les secteurs ont reculé en 2005, les baisses les plus marquées touchant les livres scientifiques et professionnels, puis les sciences humaines et les encyclopédies et dictionnaires.
- un ralentissement des ventes au détail sur 2005 : -0,5% en valeur (contre +0,2% pour l'ensemble du commerce) et -1,5% en volume. [vidéo et disque à -9%, jeux vidéo à -5%]
- un ralentissement qui concerne tous les circuits, mais à des degrés divers :
 - les grandes surfaces culturelles (Fnac, Virgin...) : +2% en tendance annuelle,
 - les librairies de 1^{er} niveau et les hypers : +0,5%,
 - les librairies de 2^{eme} niveau : -2%.
- **forte progression d'internet, qui représente désormais plus de 5% des achats de livres.**
- un Français sur deux n'a acheté aucun livre en 2003 et diminution des gros acheteurs au profit des moyens acheteurs
- trois Français sur quatre ont lu en 2002 au moins un livre au cours des 12 mois précédents

Un cadre juridique et réglementaire tout à fait particulier

- loi de 1981 (principes + bilan : autres pays, autres secteurs, 11 pays sur 25)
- renforcée en 2003 (plafonnement des rabais sur les ventes aux collectivités)
- taux de TVA réduit
- interdiction de publicité pour le livre à la télévision
- de nombreux mécanismes de soutien direct en faveur du secteur du livre...

I – L'Édition

➤ Concentration de l'édition

- mouvement relativement ancien dans l'édition => deux phases importantes : au sortir de la deuxième guerre mondiale et au début des années quatre-vingt, avec une nouvelle accélération depuis le début des années 2000 (en 2004 : rachat de 40% d'Editis par Hachette Livres et du Seuil par La Martinière).
- les deux premiers groupes d'édition (Editis et Hachette Livre) représentent aujourd'hui ainsi environ 35% des ventes de livres et les sept premiers (Hachette Livres, Editis, La Martinière – Le Seuil, Média Participations, Gallimard, Flammarion et Albin Michel), un peu moins de 55%.
- mouvement général ces quinze dernières années dans la plupart des pays d'Europe => niveaux de concentration des principaux marchés européens aujourd'hui assez proches (Royaume-Uni, Espagne, Italie...)⁸.

⁸ **Éléments chiffrés de comparaison avec quelques pays européens**

- pour autant on dénombre en France environ 5.000 « structures » d'édition dont 1.000 que l'on peut considérer comme étant des éditeurs réguliers et professionnels et de noter la relative indépendance des structures d'édition des plus grands groupes
- noter également que le marché du livre est moins tributaire des best-sellers que le disque ou la vidéo => étude récente : pour le DVD, les 20 titres les plus vendus représentent 20 % des ventes alors que pour le livre, les 20 titres les plus vendus représentent seulement 2% des ventes.
- > nombre de références particulièrement élevé = plus de 570.000 titres disponibles (270.000 en disque)
- > diversité et importance du réseau de la librairie
- > absence de publicité pour le livre à la télévision
- **concentration de la diffusion et plus encore de la distribution**
- *Eric Delafon, président de la commission circuit du livre et du groupe distributeurs au sein du Syndicat national de l'édition : « on peut dire que 2.400 éditeurs sont diffusés/distribués par 190 diffuseurs/distributeurs, mais 10 distributeurs seulement assurent les flux physiques et financiers de 90% de la production éditoriale totale ».*
- répercussions de cette concentration =
 - sur l'accès à la diffusion/distribution pour la petite édition,
 - mais également sur les conditions d'accès à la diffusion/distribution pour des éditeurs indépendants de taille plus importante,
 - et enfin sur le rapport de force entre les distributeurs/diffuseurs et les libraires
- les enjeux de la petite édition
- extrême diversité des acteurs de la petite édition, tant par leur taille ou leur mode d'organisation que par leurs catalogues et la variété des thèmes abordés (étude Legendre ou rapport CRL Bourgogne)
- deux problématiques majeures : 1) une économie souvent fragile et des capacités de développement voire de survie assez réduites et 2) un accès difficile à la diffusion et à la distribution => problème de visibilité (presse, libraires...)
- **les différentes formes de soutien des pouvoirs publics**
- soutien direct : au développement économique, aux publications ou au lancement d'une collection, à la création de sites, à la présence d'éditeurs sur les salons, à la formation et à la professionnalisation...
- soutien plus indirect : loi de 1981, absence de publicité à la télévision...
- il faudrait aujourd'hui que les pouvoirs publics puissent encourager toutes les formes de mutualisation (diffusion/distribution, transport, attachées de presse, cessions de droits à l'étranger, autres...)
- **favoriser la distribution = projet « Calibre » pour les structures d'édition non distribuées, visant à faciliter la présence de publications des petits éditeurs en librairie en regroupant les commandes des libraires auprès d'un seul opérateur et en regroupant les envois des éditeurs à ces libraires auprès de ce même opérateur.**
- **soutien à la librairie : avant tout un formidable soutien à l'édition.**

II – La librairie

- **le nombre de librairies**
- 25.000 points de vente de livres estimés en France,
- 10 % seulement, soit 2.500 environ, exercent cette activité à titre principal ou présentent une part significative de leur chiffre d'affaires réalisée avec le livre
- moins de la moitié de ces 2.500 librairies correspondent à ce que les diffuseurs appellent le « 1er niveau » (= grandes librairies généralistes, librairies historiques de centre-ville...)
- **le poids des librairies sur le marché du livre**
- ⇒ **sur le marché des ménages**
- retraitement des données SOFRES (hors VPC/scolaire)
- librairies traditionnelles : 41%
- GSS : 28%
- GS non spécialisées : 24%

- *Au Royaume-Uni, sur un champ comparable, les deux premiers groupes d'édition (Bertelsmann et Hachette) représentaient, en 2004, 27% du marché des ventes de livres et les cinq premiers (Bertelsmann, Hachette, Pearson, Harper Collins et Macmillan) 52%.*
- *En Espagne, sur un périmètre différent (vente des éditeurs sur le marché intérieur et à l'exportation), Planeta et Hachette totaliseraient 48% du marché du livre et les cinq premiers groupes, c'est-à-dire en ajoutant Bertelsmann, Santillana et Oceano, 68%.*
- *En Italie, Mondadori et RCS, les deux premiers groupes d'édition réaliseraient 41% du chiffre d'affaires de l'édition et les quatre premiers (avec Longanesi et Feltrinelli) 53%.*

- le poids des différents niveaux peut varier sensiblement selon les secteurs : le 1^{er} niveau (librairies + grandes surfaces) représente plus de 60% des achats dans des domaines comme les sciences humaines ou les livres d'art // environ 20% pour les livres pratiques et moins de 10% pour les romans sentimentaux.
- sur les dernières années, forte poussée des grandes surfaces culturelles (Fnac, Virgin, Cultura, Espaces culturels Leclerc...), dont le nombre de points de vente et la superficie ne cessent d'augmenter sans élargissement véritablement notoire de l'offre.
- développement continu également des grandes surfaces non spécialisées, et notamment des supermarchés (= concurrence pour les petits et moyens points de vente), effondrement des ventes par courtage (encyclopédies) et relative stabilité de la VPC et des clubs.
- ⇒ **sur le marché des ventes aux collectivités**
- côté bibliothèques, le plafonnement des rabais permet de replacer les librairies dans de bonnes conditions vis-à-vis des marchés de livres et de mettre fin à l'inflation des rabais qui profitait essentiellement aux grossistes
- on s'aperçoit toutefois du recours de plus en plus important des collectivités à des marchés très formalisés, du fait d'une application de plus en plus stricte d'un code des marchés publics en apparence de plus en plus souple => vade-mecum du MCC sur achats de livres
- côté livre scolaire, la proportion de marchés de livres scolaires dans le CA des librairies diminue rapidement du fait de la gratuité des manuels scolaires instaurée par de nombreuses régions et de l'absence de plafonnement des rabais pour le scolaire.
- **la concentration de la librairie**
- mouvement plus récent
- rachat en 2003 de l'ensemble des enseignes Virgin par le groupe Hachette Livre, propriétaire des enseignes Furet du Nord et des Relay.
- rachat en 2005 des librairies du Savoir, d'Alsatia et plus récemment de la librairies des Trois Epis par France loisirs, désormais à égalité des FNAC (470 M€) en termes de CA (mais sur un nombre beaucoup plus éclaté de points de ventes).

Pour le ministère de la Culture et de la Communication, le soutien à la librairie est indispensable pour favoriser la diversité, la qualité et la diffusion de la production éditoriale.

Dès lors que :

- les librairies indépendantes représentent en effet plus de 40 % de la vente au détail de livres (hors vente par correspondance).
- que ce sont elles qui diffusent la quasi totalité des livres de poésie, de théâtre ou d'art contemporain, les trois quarts des ouvrages de sciences humaines et la majorité de la littérature.
- que ce sont ces mêmes librairies qui donnent leur chance aux nouveaux auteurs et font connaître au public les œuvres étrangères traduites.
- et qu'elles sont également, grâce à leur politique active d'animations (rencontres avec des auteurs, participations aux manifestations littéraires...), des acteurs essentiels de la vie culturelle locale.

Les enjeux de la librairie française

➤ **une situation économique fragile**

- rentabilité des librairies : une des plus faibles de l'ensemble du commerce de détail.
- charges particulièrement lourdes : stock important, charges de loyer croissantes en centre-ville, personnel plus qualifié et plus nombreux que dans les autres circuits de vente du livre, hausse des coûts de transport...
- situation renforcée par les facteurs extérieurs évoqués auparavant : perte du marché du livre scolaire, concurrence accrue de la grande distribution, accélération de la concentration, développement de nouveaux circuits de vente (Internet, ventes couplées)
- évolutions encore plus préoccupantes pour les librairies de taille moyenne et petite, notamment celles implantées en dehors des principales agglomérations ou en périphérie des centres-villes.

➤ **une dépendance forte vis-à-vis des éditeurs**

- inégalité du rapport de forces entre éditeurs et libraires dans les négociations commerciales et l'accroissement de leurs charges
- la loi de 1981 impose de baser principalement la fixation de la remise commerciale sur des critères qualitatifs et non quantitatifs, ce qui avantage théoriquement la prise de risque et la diversité des assortiments.
- disposition soit contournée, soit imparfaitement appliquée par bon nombre d'éditeurs.
- ce qui a conduit les libraires à demander au MCC de mettre en place, à l'instar du secteur du cinéma, un médiateur du livre => chargé de veiller à l'application des textes et de désamorcer les conflits et plus récemment à ce que puisse être revu le protocole d'accord sur les usages commerciaux.
- l'étude lancée fin 2005, par la DLL, le syndicat national de l'édition (SNE) et le syndicat de la librairie française (SLF), devrait apporter de précieuses indications sur la situation

économique des différents types de librairies et notamment sur ces questions de rémunération.

➤ **les risques de standardisation de l'offre en librairie**

- le développement de l'offre (140 nouveaux titres par jour = (sur)production commerciale // politique éditoriale) peut paradoxalement nuire à la diversité en entraînant :
 - un encombrement des librairies,
 - une perte de repères pour la clientèle
 - une réduction du nombre « d'ouvrages de fonds » dans les librairies
 - un raccourcissement de la durée de vie des livres
- risque de standardisation renforcé par la difficulté à rémunérer à leur juste valeur et à garder des libraires compétents
- par l'évolution des pratiques de lecture (réduction du nombre de forts lecteurs au profit de lecteurs faibles à moyens et concentration des ventes sur les secteurs de grande diffusion : bande dessinée, pratique, best-sellers.)

➤ **les obstacles au développement et à la transmission des librairies**

- difficulté des libraires à financer leur développement pourtant impératif face à une concurrence de plus en plus vive, à l'accroissement de la production et à la dispersion des demandes du public.
- transmission des librairies : aujourd'hui un problème crucial => vu la faiblesse des rémunérations dans ce secteur, les jeunes libraires n'ont pas les moyens de racheter ces commerces de librairies : ceux-ci risquent donc d'être absorbés par des chaînes ou, même, d'être cédés au profit d'un commerce non culturel

Propositions d'actions

➤ **encourager la diversité de l'offre en librairie**

- créer un dispositif qui consiste à faire bénéficier les librairies de conditions commerciales plus avantageuses pour les commandes de titres de fonds, particulièrement des secteurs éditoriaux difficiles, comme les sciences humaines et sociales, par exemple.
- l'aide serait doublement incitative : vis-à-vis du libraire encouragé à maintenir un rayon de livres de fonds en sciences humaines ; vis-à-vis des éditeurs qui seraient encouragés à participer, de leur côté, à cet effort en faveur de la présence et du maintien dans le temps de leurs ouvrages de fonds en librairie.

➤ améliorer la situation économique des librairies

▪ **étendre aux librairies les dispositions de la « loi Sœur » de 1992 permettant l'intervention directe des communes et des départements en faveur des salles de cinéma**

- la législation ne permet pas l'intervention directe des communes et des départements en faveur de la librairie (uniquement dans le cadre de conventions passées avec la région)
- alors que le CGCT leur permet d'apporter des aides économiques aux salles de cinéma (moins de 7500 entrées ou classement « art et essai »).
- la proposition consiste à élargir aux librairies indépendantes cette possibilité de soutien économique, selon certains critères.
- un nombre croissant d'élus est conscient du rôle important que peuvent jouer les librairies, tant au niveau culturel qu'économique et social, dans une commune et seraient, semble-t-il, prêts à intervenir en leur faveur.

▪ **reconduire le dispositif d'aide du Fisac (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) en faveur des commerces culturels**

- la convention signée en 2003 pour trois ans permet de soutenir les projets de création ou de développement de commerces culturels indépendants (librairies, disquaires, magasins vidéo et multimédias).
- en deux ans et demi, ce dispositif a permis de soutenir près de 100 librairies, avec des subventions d'un montant moyen de 20.000 €.
- cette convention arrivant à échéance en 2006, il est proposé de la reconduire pour une durée de trois ans.

➤ **alléger la fiscalité pesant sur les librairies**

▪ **exonérer les libraires de la TACA**

- taxe d'aide au commerce et à l'artisanat (TACA) prélevée sur les commerces de plus de 400 m²
- les taux de cette taxe ont été multipliés par trois récemment afin de compenser l'abrogation de la taxe sur les achats de viande exigée par la Commission européenne.
- la TACA représente, pour les librairies concernées, une part substantielle de leur résultat (de 15 à 20 % en moyenne)
- il est proposé d'exonérer les librairies de cette taxe.

- **permettre aux collectivités locales d'exonérer les librairies de la taxe professionnelle**
- les exonérations de taxe professionnelle ne peuvent actuellement être accordées que pour des commerces de création très récente ou en grande difficulté.
- or, dans le secteur culturel, il existe plusieurs mesures d'exonération totale ou partielle
- il est proposé, pour les librairies, un dispositif s'inspirant de celui existant pour les salles de cinéma qui permet aux collectivités de voter des exonérations de taxe professionnelle.
- **favoriser la transmission des librairies**
- deux obstacles principaux compromettent le maintien de l'activité de librairie lors de la transmission de ces commerces :
 - la valeur de ces librairies qui disposent d'emplacements de choix en centre-ville et qui se sont régulièrement agrandies et modernisées
 - la faiblesse des moyens dont disposent les jeunes libraires pour reprendre ces commerces, les rémunérations en librairie étant particulièrement basses.
- ceci justifie le renforcement des mesures d'accompagnement en faveur des librairies si l'on veut éviter leur rachat par des chaînes ou une disparition pure et simple de la librairie au profit d'un commerce relevant d'une autre activité.
- il est proposé de doter un fonds d'aide à la transmission des librairies : un système de « portage » d'actions, qui permet à l'acquéreur d'étaler ses remboursements sur plusieurs années.

Conclusion : l'impact des nouvelles technologies

— L'impact d'Internet sur l'économie du livre « papier » : conséquences sur relations auteur/éditeur, éditeur/libraire, éditeur/lecteur ou sur le travail éditorial lui-même ; évolution des comportements d'achat de livres (part de marché, types de livres) ; articulation entre librairie et Internet sur l'offre de livres de fonds et « petits » éditeurs

— La nouvelle économie du livre numérique : offre numérique sur Internet (droits d'auteur, fonds et nouveautés) ; développement du piratage ; nouvelles fonctions éditoriales sur Internet ; définition nouveau modèle économique (structure de coûts et modes de rémunération) ; quelles mesures de soutien et quels modes de régulation (TVA, **prix unique**) ?

Geoffroy Pelletier, chef du bureau de l'édition et de la librairie, Direction du livre et de la lecture.

Temps de débat et d'échange :

François Rouet donne la parole à l'auditoire pour réagir aux exposés des intervenants

François Barboux, éditions Findakly, Nièvre : Les interventions, malgré leur qualité, demeurent assez peu représentatives de la réalité de l'édition en Bourgogne et peinent à illustrer les difficultés rencontrées au quotidien par les éditeurs, dans le travail éditorial et leur difficulté d'accès à la diffusion.

André Nicolas, élu en charge de la culture, mairie de Villeneuve-sur-Yonne : Le problème réside dans l'absence d'adéquation entre la capacité d'achat et les politiques de mise en place massive des offices.

Alain Demay, librairie la Mandragore, Chalon-sur-Saône : Le problème de l'office réside dans le fait qu'il enlève au libraire toute capacité de contrôle, et donc de choix, dans ce qui arrive dans les rayons de sa librairie. Pour cette raison, il sont encore peu, mais de plus en plus nombreux, à refuser ce système. Un refus qui, seul, et bien qu'il les prive de certains avantages financiers, leur garantit un liberté de choix et d'action garante de leur qualité aujourd'hui.

Françoise Benhamou : Le libraire qui accepte le système d'office est « responsable mais pas coupable », prisonnier d'un système en tension difficile à gérer. Le nœud du problème réside dans le fait que le marché du livre s'articule autour de l'exigence de faire connaître en peu de temps le maximum de titres.

Alain Demay : Ce dysfonctionnement du marché tend à disqualifier le libraire, le diffuseur, le bibliothécaire et, au final, le lecteur qui manifeste, de plus en plus, un désintérêt pour les titres qui arrivent trop massivement en librairie et en repartent trop rapidement. Être libraire, c'est faire des choix et surtout pas devenir un gestionnaire de codes barre.

Baptiste-Marrey, éditeur et auteur : La librairie Gallimard sise boulevard Raspail à Paris a acheté, en 2005, 180 000 livres et en a vendu 128 000. 52 000 ouvrages sont donc passés dans les flux d'office puis de retour, ce qui a nécessité l'emploi de trois personnes exclusivement affectées aux tâches de manutention. Il évoque ensuite l'hypothèse de la loi Sueur et invite les élus à se pencher sur la question du commerce communal. Il est du ressort des municipalités de préserver les librairies.

Laurence Mares, librairie Le Cyprès, Nevers : Le Cyprès est une librairie indépendante de premier niveau. La librairie souligne la difficile reconnaissance, dans la profession, de la question de la qualification du personnelle et souhaite insister sur l'importance de la formation pour contribuer à qualifier le libraire, garant d'une diversité dans l'offre de livres. Elle souligne également la difficulté d'obtenir, auprès des éditeurs, une reconnaissance de leur travail de libraire, de conseil, et donc la difficulté à négocier le montant des remises. La Bourgogne est une région de petites villes, l'environnement rural est encore prédominant, le pouvoir d'achat est relativement faible. Cette réalité territoriale et économique est importante pour comprendre les comportements d'achat des lecteurs. Il est de la mission du CRL de garantir une information sur le livre et la lecture (cadre législatif, réalités économiques) pour contribuer à une prise de conscience de la nécessité de maintenir une offre de culture minimale, même dans des petites villes. Sinon, petit à petit, la curiosité, la conscience qu'il existe autre chose disparaît. Les élus sont souvent coupables d'avoir cru que l'installation d'une Fnac ou d'une grande surface spécialisée dans leur ville revenait à mettre la culture à disposition des habitants. Or ce n'est pas vrai. Il importe de développer des partenariats pour faire prendre conscience aux élus et à la clientèle de la différence qui existe entre une librairie indépendante qui fait des choix et des commerces de livres uniformisés. Elle attend que la DLL mette en place un système législatif qui permette aux municipalités d'aider les librairies.

Christophe Compan, éditions Egico : Souhaite faire une proposition concrète pour aider les éditeurs face aux problèmes de diffusion et distribution : que le CRL mutualise les besoins en diffusion des éditeurs de Bourgogne et négocie des tarifs de distribution avantageux auprès de transporteurs comme Exapaq.

Claude-Jean Poignant, auteur et directeur de collection, Nykta, Saône-et-Loire : Rebondit sur cette idée de mutualisation que le CRL pourrait coordonner et propose, sur le même principe, de négocier non seulement les tarifs de transport mais aussi, en amont le prix d'achat du papier.

François Rouet : Précise que ce terme de mutualisation, désigne, plus que de faire des choses ensemble, l'idée de faire ensemble ce que l'on en peut pas faire seul et invite les acteurs à réfléchir sur cette base.

George Bassan, librairie Obliques, Auxerre : Souligne que cette idée de regroupement peut également intéresser les libraires sur les questions de transport.

André-Pierre Syren, directeur de la bibliothèque municipale de Dijon : Remarque que s'il existe différents niveaux d'usage du livre au fur et à mesure de la chaîne, certains problèmes restent communs : la bibliothèque aussi est victime, aujourd'hui, d'un phénomène de sur-stockage. Il faut trouver des raisonnements qualitatifs pour interférer à ces différents niveaux.

François Boddaert : Avance l'idée de faire acquérir les ouvrages des éditeurs de Bourgogne par les bibliothèques municipales de Bourgogne.

André-Pierre Syren : Répond que chaque bibliothèque est maître de sa politique d'acquisition documentaire et se détermine en fonction de fonds d'appel.

Bernard Lecomte, auteur et éditeur, éditions de Bourgogne, Côte d'or : Souhaite revenir sur le problème de la distribution pour les éditeurs de Bourgogne. Pose la question de savoir s'il le livre bénéficie d'un système spécifique de transport.

Geoffroy Pelletier : Revient sur le dispositif Calibre, conçu par le SNE avec le soutien de la DLL, et spécifiquement conçu pour les petits voire les micro-éditeurs : pas de stockage, gestion de commandes fermes de libraires, donc pas de retours.

Mario d'Angelo : Pose la question de savoir si les marchés extérieurs, internationaux, peuvent bénéficier à l'édition en région Bourgogne ? Les éditeurs de Bourgogne réalisent-ils des cessions de droits à l'étranger, peut-on les y inciter ? Se demande également quelles stratégies développer pour que les visiteurs étrangers en France, les touristes, très présents en Bourgogne, aient accès à la production régionale.

Issa Diawara, enseignant, IUT Infocom de Dijon : Rebondit sur cette question de l'international et trouve que l'on a peu parlé de la coopération avec l'Afrique qui peut ouvrir des marchés. Il souhaite, dans un contexte de mondialisation, que la question du livre ne soit pas cantonnée à la sphère régionale.

Geoffroy Pelletier : Cite l'étude menée par Bertrand Legendre sur la petite édition, qui montre l'impact des cessions de droits pour la petite édition. Éditeurs sans frontières, un collectif d'éditeurs en Paca, s'est regroupé autour de cette volonté commune d'investir des marchés, à

partir de cessions de droits, à l'international. Les pouvoirs publics ont encouragé cette démarche en soutenant financièrement leur présence sur des salons à l'étranger.

Geneviève Kirschhoffer, librairie Jean de la lune, Nevers : Livre son analyse du commerce de librairie actuellement, victime d'une triple surenchère : la spirale inflationniste des éditeurs qui se répercutent sur la trésorerie des libraires (système de l'avance induit par l'office), l'office de consultation aux bibliothèques, qui se généralise avec les marchés publics, et enfin la surenchère de travail et de services exigés.

Applaudissements dans la salle. François Rouet lève la séance.

Atelier 2

Évolution des pratiques de lecture, évolution des pratiques d'achat de livres, évolution des pratiques de consommation des produits culturels. Enjeux et perspectives pour le livre.

Auteur introductif : **Joëlle Brière**, auteur et éditeur (La Renarde rouge)

Intervenants : **Jean-Yves Mollier**, professeur d'histoire contemporaine et directeur du Centre d'histoire de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, auteur de *Où va le livre*, Éditions La Dispute, 2001. A dirigé un ouvrage collectif qui vient de paraître, *Culture de masse et culture médiatique en Europe et dans les Amériques*.

Chantal Horellou-Lafarge, enseignant chercheur, co-auteur de *Sociologie de la lecture*, Éditions La Découverte, 2003

Modérateur : **Antoine Spire**, journaliste

Résumé des enjeux évoqués :

- crise ou pas crise ? crise de la production de livres, évolution vers une diversification des formes de lecture au profit de lectures plus « illégitimes » ?
- la question de l'accès au livre : comment choisir ses livres ? Rôle des médias, du libraire et du bibliothécaire
- la question des raisons et de l'envie de lire
- dématérialisation : fin du livre ou processus de re-matérialisation vers de nouvelles formes encore en évolution

Joëlle Brière introduit le débat en faisant part, en sa double qualité d'auteur et d'éditrice, d'une certaine appréhension à l'égard de l'évolution des pratiques de lecture et d'achat de livres. Elle évoque la dynamique qui se crée entre l'auteur et le lecteur, rappelle la magie de ce lien unique ainsi tissé dans l'activité de lecture, et sa crainte que l'évolution actuelle n'altère cette relation.

Si l'auteur est celui qui, pour écrire, se retire du monde tout en sollicitant le visage d'un lecteur, il est néanmoins sensible à la rumeur de la crise actuelle du livre. Premier maillon de la chaîne du livre, il ne peut que s'associer, avec les éditeurs et les libraires, à la réflexion sur les enjeux des changements qui se profilent. Elle évoque ces « nouveaux outils infernaux » qui risqueraient de faire disparaître le livre dans sa matérialité. « Est-ce la fin de nos rêves d'encre et de papier ? [...] Comment pouvons-nous aider à retourner (ou à accompagner au mieux) ce défi lancé et déjà en marche, à l'avantage de celui qui écrit et de ceux qui le défendent ? » demande Joëlle Brière.

Antoine Spire souligne combien l'expression d'« outils infernaux » place Joëlle Brière dans un camp bien précis dans le contexte de ce débat autour des nouveaux modes d'accès au texte écrit et l'évolution actuelle qui concerne le livre et la culture, puis il invite Chantal Horellou-Lafarge à apporter un éclairage sur la question de la lecture en France.

Chantal Horellou-Lafarge

Les années soixante et soixante-dix ont vu un accroissement de la pratique de lecture très nette, qui s'explique en partie par l'augmentation de la scolarisation secondaire, la hausse des revenus et l'extension des loisirs. Les auteurs des études sur la lecture sont alors optimistes, un optimisme que viennent nuancer, pourtant, les enquêtes de la fin des années quatre-vingt : certes la lecture se généralise à toutes les couches de population et le livre devient un objet familier présent dans la quasi-totalité des foyers, mais le développement de la lecture s'accompagne aussi d'une érosion sensible de son intensité. Une érosion qui suscite l'inquiétude des observateurs, car la lecture reste perçue par l'élite intellectuelle et politique comme la voie royale de l'accès à la culture et le moyen essentiel de la communication sociale.

À la fin du XX^e siècle, on s'alerte sur la disparition de la lecture, la montée de l'illettrisme. Pourtant les Français lisent de plus en plus et l'offre de lecture est bien plus importante : la production éditoriale a doublé en vingt ans, 44 000 nouveautés sont éditées en 2001, 50 000 en 2004. Au point que certains craignent que « trop de livres tue le livre ».

En 2001 157,7 millions d'exemplaires de livres ont été empruntés en bibliothèque, 359,5 millions d'ouvrages ont été vendus (en 2004 on arrive au chiffre de 450 millions), dont 29,5 % étaient des livres de poche.

Si les Français achètent moins de livres, c'est aussi que la période économique est plus difficile.

Au fil des années, l'érosion des forts lecteurs et des non lecteurs se confirme, ainsi l'écart entre les deux pratiques de lecture s'est-il amenuisé.

La lecture reste une activité marquée par l'appartenance sociale, l'implantation géographique et le sexe

Ces trois critères restent une réalité clivante dans l'accès au livre et à la lecture, le comportement d'achat et les choix de lecture.

L'accès au livre reste différent selon la catégorie socioprofessionnelle à laquelle appartiennent les Français : les catégories socioprofessionnelles les plus aisées sont familiarisées avec le livre et les lieux d'accès au livre, elle franchissent aisément la porte des librairies, accompagnent leurs enfants en bibliothèque, lisent des critiques pour orienter leurs lectures, savent repérer une maison d'édition dans une librairie et se repérer dans les rayonnages d'une bibliothèque. Le phénomène d'appropriation du livre et du désir d'en acheter est plus aisé. Il fonctionne différemment pour les catégories populaires, cibles de la communication de masse et sensibles aux avis et conseils de leur entourage dans le choix de leur lecture. Ils achètent plus facilement leurs livres en grandes surfaces et grandes surfaces spécialisées et le livre reste, pour eux, un objet de consommation comme un autre.

Ainsi les librairies indépendantes accueillent-elles essentiellement des cadres supérieurs diplômés de l'enseignement supérieur. La librairie demeure un lieu intimidant, difficile à investir pour les catégories populaires, à la différence des grandes surfaces où le livre perd de sa sacralisation.

Le nombre de livres lus est toujours corrélé au niveau socioprofessionnel : 17 livres en moyenne chez les cadres et professions libérales, 8 chez les employés et 7 chez les ouvriers.

Les ruraux lisent moins que les citadins et les citadins moins que les Franciliens : 48 % des ruraux et 71 % des habitants de la région parisienne ont lu au moins un livre dans l'année en 2003.

Les femmes lisent plus que les hommes, et ce sont également elles qui achètent le plus d'ouvrages, quel que soit le lieu de vente. Bien que nous soyons dans une période où les hommes et les femmes sont égaux dans leurs pratiques culturelles, la lecture et l'activité artistique font exception et restent des activités plus féminines : 2/3 des femmes ont lu un livre au cours des douze derniers mois pour une moitié d'hommes. Elles sont aussi moins nombreuses à n'avoir lu aucun livre (15 % contre 24 %).

Cela a également une incidence sur la transmission : chefs de la consommation courante et de la culture dans le foyer, ce sont elles qui achètent les livres pour toute la famille et participent le plus à la transmission des habitudes de lecture chez leurs enfants.

Pratiques et lieux d'achat de livres

La part des ventes en grande surface et grande surface spécialisée s'est considérablement développée, favorisant aussi l'achat impulsif, l'achat par plaisir. La vente par correspondance reste importante (20 %) et donc le moyen d'accès le plus important aux livres, ce sont les femmes des catégories populaires qui la pratiquent le plus. Selon les lieux d'accès au livre, les attentes et les goûts des acheteurs sont différents, mais les grandes surfaces étoffent et élargissent leur offre de livres, ne se cantonnent plus seulement aux ouvrages à gros tirage comme les best-sellers, les livres pratiques et les dictionnaires.

La production éditoriale a également évolué : la littérature pour la jeunesse a fait un bond énorme, qui a surtout profité aux grandes surfaces, tout comme les livres pratiques. La production de beaux livres a également connu une nette progression (multipliée par 5), ce qui n'est pas sans rapport avec la progression de l'achat cadeau (48 % en 2006).

Pour autant, le livre se banalise, il perd de son prestige et n'est plus le seul moyen d'accès à la culture. Le temps libre est occupé par de nouveaux loisirs culturels comme la télévision, les voyages, le sport, les nouveaux médias, tandis que le temps de lecture est de plus en plus consacré à la lecture de magazines.

En conclusion, comment comprendre à la fois la généralisation de la pratique de la lecture et l'affaiblissement de sa fréquence ?

D'aucuns prétendent que le livre ne serait plus l'emblème de la distinction et de l'ascension sociales, il ne serait plus le moyen essentiel et principal d'accès à la culture légitime. Devenu un objet familier, banal, il se serait dégradé en objet de consommation ordinaire qui côtoie dans les grandes surfaces les denrées périssables. Il est manipulable et mobile, passe d'une main à l'autre, se prête et s'emprunte...

La **pratique de la lecture de livres aussi, tout en se généralisant s'est banalisée**; elle n'apparaît plus comme le moyen unique d'accès à la culture, d'autres loisirs culturels la concurrencent ; cette remarque concerne aussi bien les collégiens que les étudiants, les jeunes en général et les adultes. Ainsi la régression de la pratique de la lecture de livres se révèle plus nette chez les adultes qui pratiquent plusieurs activités culturelles que chez ceux qui n'en pratiquent aucune. Les idées répandues voudraient que la télévision soit devenue la grande rivale de la lecture. Gardons nous de considérer lecture et télévision comme des entités rivales, l'une relevant de la culture légitime et l'autre de la culture illégitime. Il semble que lecture et télévision ne s'opposent pas de façon schématique, même si les téléspectateurs les plus assidus ne sont pas de fervents lecteurs et si les lecteurs les plus passionnés ont tendance à accorder une attention moindre place à la télévision.

Ce constat de la baisse du prestige du livre et de sa lecture inciterait à une certaine vigilance vis-à-vis des déclarations des enquêtés : si auparavant le livre était un signe de distinction et symbolisait la reconnaissance des valeurs accordées à la culture légitime, la lecture déclarée de livres constituait un marqueur social. D'où une tendance à surestimer le nombre de livres lus, signe de la conformité des enquêtés aux normes sociales.

Si le livre s'est banalisé, il s'est aussi diversifié : différentes catégories de livres illustrent la diversité du livre, de ses modalités de lecture et de ses représentations. Les romans, différenciés selon leur genre (romans littéraires, romans policiers, romans sentimentaux de type Harlequin), les ouvrages historiques, les bandes dessinées, ne sont pas lus de la même façon que les encyclopédies, les manuels de bricolage, les ouvrages d'art que l'on consulte de façon épisodique et fragmentaire pour se documenter.

Autant de genres de livres, autant de manières de lire; **la lecture ne répond plus désormais à une définition univoque**. La « bonne lecture », la lecture littéraire estimée par l'institution scolaire et l'élite lettrée est une lecture solitaire, linéaire, qui exige ascèse, recueillement, concentration de l'esprit, rectitude du corps n'est plus la seule manière de lire. La lecture n'est plus seulement cette activité désintéressée, privilège des héritiers, elle peut être simplement distrayante, utilitaire et efficace (lecture étudiante pour accéder aux diplômes et à l'emploi)...

Les modalités de lecture se transforment, la lecture linéaire n'est plus la seule forme de lecture : on lit de façon fragmentaire, on parcourt un ouvrage, on le feuillette, on sélectionne telle ou telle partie, tel ou tel passage. D'autres objets de lecture viennent se substituer à l'objet livre : la lecture de revues, de quotidiens, de magazines

Les **conditions de la lecture**, enfin, se sont également diversifiées, on ne lit plus uniquement en privé, dans la solitude et l'intimité, en dehors des regards extérieurs mais on lit aussi en public, dans le voisinage des autres, on lit dans le métro, dans le train, au café, à la plage, dans le bruit, en écoutant de la musique.

Jean-Yves Mollier :

Précise en introduction qu'il va se livrer à un exercice difficile pour un historien : parler de l'avenir. Reprenant la citation de l'académicien Pierre Nora : « c'est la civilisation de la lecture qui est atteinte », il dénonce une interprétation catastrophiste peu en phase avec la réalité, à l'instar du *Rapport sur l'édition en sciences sociales* de Sophie Barluet auquel Pierre Nora avait contribué, coupable d'une analyse partielle, comme le prouve l'avant-dernier numéro de la revue *Actes de la recherche en sciences sociales* qui montre qu'il n'y a pas de crise de l'édition en sciences sociales puisque la courbe des ventes n'a cessé d'augmenter. S'il y a bien des problèmes et des mutations dans le domaine des sciences sociales, on ne peut pas parler de crise lorsque la courbe des ventes continue à progresser. Si aujourd'hui on a acheté 450 millions de livres alors qu'on en achetait 350 millions il y a un peu moins de dix, n'y a pas de crise, mais plutôt des mutations profondes des pratiques culturelles de nos contemporains.

Bernard Lahire a montré dans *La Culture des individus* (La Découverte, 2004) que nous sommes tous biculturels : il nous arrive d'aller écouter un opéra classique, mais dans un même temps, nous apprécions le polar. Cessons donc de nous enfermer dans des postures nostalgiques et admettons la réalité telle qu'elle est même quand elle nous dérange.

Lorsque Pierre Nora affirme que la civilisation de la lecture est atteinte, il a tort d'emprisonner la lecture dans son support le plus connu aujourd'hui, c'est-à-dire un *codex*, un cahier ou un ensemble de cahiers. Il oublie qu'on lit sur un ordinateur ou sur un écran plat, comme on a lu autrefois dans l'Antiquité sur des rouleaux, rouleaux de papyrus ou rouleaux de parchemin qu'on appelait *volumen*. De même, on a lu bien avant comme en témoignent les stèles Cyan en Chine avec leurs milliers d'inscription, on avait lu avant sur des carapaces de tortues, sur l'os des mammifères...

Aujourd'hui, il nous faut constater l'émergence de qu'on appelle **la troisième révolution des manières de lire** : nous sommes passés du rouleau, le *volumen*, au cahier, le *codex*, puis à l'écran plat. Pas plus que le livre manuscrit n'a disparu avec Gutenberg, le livre sous la forme de *codex* n'est bousculé par la troisième manière de lire. Mais il est vrai qu'un certain nombre de phénomènes contradictoires méritent d'être immédiatement évoqués, en particulier de cette époque de transition dans laquelle nous sommes plongés. Le e-book proposé au Salon du livre de Paris en 2000, et malgré les annonces fracassantes, a échoué. Il existe certainement un espace commercial pour le livre électronique, mais il est peu probable que ce soit pour demain... Les entreprises de livres électroniques se sont déjà recyclées pour les malvoyants. Les technologies vont continuer progresser, et il est probable qu'un jour nous les achèterons.

Des phénomènes contradictoires co-existent : la vente en ligne sur Internet qui a longtemps stagné, atteint aujourd'hui 5 % des ventes de livres, et elle va progresser. Dans le domaine de la presse écrite, les gratuits menacent les quotidiens établis, mais dans le même temps la consultation de la presse ancienne et actuelle, en ligne et numérisée, ne fait que croître. Partout où l'on ouvre des médiathèques, le nombre d'inscrits est multiplié par deux. La difficulté sera plutôt de les retenir au-delà de l'effet d'annonce. Cela signifie bien qu'il reste encore de l'espace, dans de grandes villes comme Marseille ou Toulon, pour ouvrir des médiathèques.

À côté des inscrits et des emprunteurs, une troisième catégorie, la catégorie des « braconniers » (*sic*) auxquels, probablement, Michel de Certeau ne songeait pas encore. Ceux qui ne s'inscrivent pas, mais viennent lire dans les bibliothèques. Ces braconniers nous font plaisir car au fond, qu'est-ce que cela peut nous faire qu'ils soient encartés ou pas, entrent ou pas dans les

statistiques, l'essentiel est qu'ils lisent. Ils ne viennent peut-être pas lire des livres, mais des revues, des journaux, consulter Internet. Mais rappelons-nous la théorie des paliers de lecture : l'important est bien de lire. Il faut accepter que leur pratique ressemble à celle de ceux qui s'aventuraient dans les cabinets de lecture au XIX^e siècle, ou à d'autres qui ont emprunté le chemin de la bibliothèque de la Bourse du travail, ou à l'opposé, à la bibliothèque paroissiale. Ce n'est pas cela qui compte, mais le fait qu'ils aient tous emprunté ou lu des livres, et au fond c'est cela qui nous intéresse.

Jean-Yves Mollier propose de traiter les deux points suivants dans son intervention :

- la troisième révolution des manières de lire et les changements de pratiques culturelles,
- la mutation des habitus, au moins à titre hypothétique.

1. La troisième révolution culturelle

Propose la précision terminologique suivante : on n'assiste pas à la troisième révolution du livre, mais à la **troisième révolution des manières de lire** depuis 2000 ou 2500 ans. Certaines évolutions appellent une réflexion approfondie. En matière de presse écrite, la lecture intensive d'un quotidien a disparu et a cédé la place aux gratuits dont la maquette épouse le temps moyen de lecture d'un quotidien aujourd'hui, à savoir 20 minutes.

En parallèle à ce lectorat qui augmente, on voit apparaître, ce qui paraît contradictoire, un nouveau lectorat : celui des abonnés, uniquement en ligne, à la presse nationale ou régionale. Ce segment est encore faible, fragile, on ne sait pas bien le mesurer, il est peu nombreux mais il existe et se développe au point d'inciter les propriétaires de journaux à se demander si une partie de la solution à leurs problèmes en serait pas précisément dans la mise en ligne.

Le phénomène des gratuits soulève d'autres questions comme la disparition de la presse d'opinion, mais il ne menace pas la lecture, puisqu'il regagne au journal quotidien une fraction non négligeable de ceux qui s'en étaient écartés. Ainsi, ce sont ce sont plutôt des catégories de population qui ont été regagnées à la lecture.

A côté de la lecture en ligne de la presse, celle de la documentation grâce aux moteurs de recherche, voire des livres, avec Google Print, Gallica ou d'autres, ne cesse elle aussi de se développer. Très vite, on se transforme en imprimeur gutenbergien lorsque, de la lecture sur écran plat, on clique sur l'icône « imprimer », et l'on refait du codex ou des *codices* : on refait des cahiers auxquels on va mettre un trombone.

Jean-Yves Mollier ne croit pas pour autant que le livre soit menacé, il doute encore de voir apparaître des générations qui liront la *Recherche du temps perdu* sur écran plat. Le livre sur papier reste agréable à manipuler, facile à emporter...

Les supports induisent en fait des pratiques de lecture différentes.

À son ouverture à l'aube du troisième millénaire, la bibliothèque d'Alexandrie a placé le public face aux trois manières de lire : elle lui a proposé la consultation des manuscrits anciens qui lui avaient été donnés par les monarchies du Golfe persique, des livres imprimés sur papier et des ordinateurs, soit de la lecture sur écran plat.

2. Une possible mutation des habitudes des lecteurs

Si les abonnés en ligne à la presse quotidienne, forts utilisateurs d'Internet pour la documentation voire la lecture de textes, prennent l'habitude de lire des livres sur écran plat, alors on verra apparaître des phénomènes inconnus jusqu'ici. Contrairement à ce que nous laisse supposer le sens commun, on ne lit pas le même texte sur un rouleau, sur un cahier ou sur un écran, alors même qu'à la virgule près la graphie a été respectée. Toutes les études le prouvent, le changement de support, le changement du vecteur de la lecture entraîne des mutations de la réception du livre. La lecture des contes de La Fontaine en Pléiade, n'entraîne pas la même réception de l'œuvre que celle que pouvait avoir le lecteur libertin quand il achetait une édition clandestine.

L'apparition du livre de poche dans l'espace français, en 1953, a suscité le même type de débat et inquiété les intellectuels qui craignaient qu'au livre de poche corresponde une culture de poche.

En 1906, les éditions Calmann-Lévy décident de mettre le roman *Pêcheur d'Islande* de Pierre Loti, académicien, bourgeois, qui possède un public cultivé et aisé, dans une édition à bon marché, immédiatement tirée à 100 000 exemplaires. Entre 1906 et 1919, elle vend 500 000 exemplaires du même roman, dont le texte n'a pas été modifié d'une virgule. Immédiatement, Loti descend aux enfers, victime du phénomène sur lequel Bourdieu nous a invités à réfléchir, celui de la distinction : lorsqu'une pratique culturelle se dégrade sous prétexte qu'elle devient la pratique du grand nombre, elle est immédiatement stigmatisée.

Jean-Yves Mollier admet la possibilité que le fait de lire sur écran plat puisse en effet modifier la réception, et les pratiques culturelles.

Les nouveaux supports de communication : téléphone mobile, courriels... ont engendré un certain nombre de changements : rapidité d'écriture, transmission des messages, oubli des règles de présentation (orthographique, grammaticale, typographique, de la mise en forme...) voire apparition d'une nouvelle langue, générant de nouvelles pratiques.

Ce phénomène qui apparaît, s'il doit marquer durablement l'imaginaire et les habitudes des générations nouvelles, modifiera probablement la réception des textes. Dernier exemple en date : l'encre électronique, qui existe techniquement mais n'est pas encore commercialisée. Cela nous est égal que l'encre soit de nature organique, chimique ou électronique, sauf si ses propriétés se

modifient : organique ou chimique, une fois mise sur le papier, on ne peut pas la récupérer, tandis que l'encre électronique peut être imprimée sur une feuille puis ensuite récupérée. Cette innovation technologique peut modifier complètement les pratiques et redonner une chance extraordinaire, y compris aux libraires : couplée avec une puce dont la mémoire est presque infinie, on pourra acheter un cahier vierge, utiliser l'encre électronique, télécharger la puce électronique à la librairie ou à la bibliothèque, et placer sur le même support *Le Père Goriot, Les Particules élémentaires...* Alors peut-être le changement n'en serait-il pas un car il permettrait une nouvelle vie pour ce support qu'est le codex.

Jean-Yves Mollier suggère, plutôt que de parler de dématérialisation, de re-matérialisation à l'infini : une matière s'en va, cède la place à une autre. De même, on n'assiste pas à la disparition des pratiques de lecture, mais plutôt à une reconfiguration de celles-ci.

« Faut-il parler de la fin du livre, certainement pas. De la fin des bibliothèques et des librairies, certainement pas, mais de mutations profondes, qui nous perturbent, qui nous gênent car nous vivons une époque de transition et nous ne possédons pas les solutions pour répondre ».

Antoine Spire : propose, pour organiser le débat avec la salle, cinq thèmes de discussions qui formeront la synthèse de ce qui a été évoqué :

1. Crise ou pas crise ? Plus de livres produits, achetés, lus, des « braconniers » en bibliothèque et la théorie des paliers de lecture nous permettent-ils de parler de crise du livre et de la lecture ?
2. La question du déclaratif dans les enquêtes sur les pratiques de lecture. Entre ceux qui surestiment et ceux qui sous-estiment leur lecture, comment faire le départ ?
3. La question de l'avis sur les lectures : que lire et à qui faire confiance ? entre prix littéraires, prescriptions à la télévision et à la radio, crise de confiance de la critique littéraire auprès du grand public, comment s'effectuent les choix de lecture ?.
4. La question du temps de lire : quelles pratiques sociales, dans leur diversité, se cachent derrière l'argument/le prétexte du temps – ou de l'absence de temps – de lire. Au-delà du temps imposé socialement pour le travail, quelle volonté de lire ? Quel rôle social joue la lecture ? Pour quelle raisons lit-on ? le plaisir, la nécessité de comprendre le monde pour contribuer à sa transformation...
5. Les nouvelles techniques, outils infernaux ? la question du support de lecture à travers ce processus de dématérialisation/re-matérialisation : lit-on le même texte sur des supports différents ?

1. Crise ou pas crise ?

Emmanuelle Garcia, éditrice, Sciences humaines éditions : Témoigne de sa propre expérience de la soi-disant crise de l'édition en sciences humaines et remercie les intervenants pour cette bouffée d'oxygène qu'apporte leur interprétation de la soi-disant crise de l'édition et fin de la lecture. Sciences humaines, implanté à Auxerre depuis 1990, propose des livres collectifs qui s'adressent au plus grand nombre qui se font le relais d'une recherche en atomisation, dont même les spécialistes de certaines disciplines avaient du mal à se tenir au courant parce qu'elle était de plus en plus nombreuse, fragmentée, importante. Sciences humaines, la revue puis la maison d'édition ont rapidement trouvé leur public qui ne cesse de s'accroître, preuve que la discipline intéresse et fait vendre des livres. En librairie, on dit que Sciences humaines éditions s'adresse aux amateurs éclairés. Sophie Barluet et Pierre Nora se sont en effet trompés par une incapacité d'interprétation des nouvelles pratiques. Jean-François Dortier qui dirige cette maison d'édition a déjà essayé de faire valoir son point de vue, et il avait été pris, jusqu'à présent, pour un contradicteur un peu gratuit.

Jean-Yves Mollier : C'est une question très importante, parce que, au-delà des personnes, nous touchons à ce que Pierre Bourdieu a appelé « la distinction ». Ce qui a effrayé Pierre Nora, c'est la diminution des ventes dans les collections prestigieuses de sciences humaines. Mais rappelons que, parallèlement, l'Harmattan publie 1 600 à 2 000 titres, pratiquement tous dans les domaines des sciences sociales et humaines. Ainsi l'offre de livres en sciences sociales s'est-elle démultipliée proportionnellement à l'augmentation du nombre de chercheurs, générant, certes, une baisse des tirages. Lorsque Claude Lévi-Strauss publiait dans le domaine de l'anthropologie structurale, il n'avait pas de concurrent, il était tout seul. Aujourd'hui, cet âge d'or est terminé. Mais il est certain que, au vu de l'augmentation régulière de la courbe des ventes de livres en sciences sociales, il ne peut pas y avoir crise, parlons plutôt de redistribution.

Antoine Spire : Cite également le succès de la revue *Philosophie*, qui, pour sa troisième édition, en est à 20 000 exemplaires vendus par numéro. Preuve qu'il y a encore des lecteurs de sciences humaines.

Emmanuelle Garcia : Souligne que c'est même beaucoup plus : au numéro 2, ils annonçaient tirer à 45 000 exemplaires.

Chantal Horellou-Lafarge : Rappelle le concept de lecture légitime et de lecture illégitime. Lorsqu'on dit que la lecture baisse, on fait référence à la lecture légitime. Dès que la lecture n'est

pas considérée comme relevant du domaine de la littérature, elle est négligée et moins prise en compte. La définition du bon livre et du mauvais livre correspond à celle d'une élite, mais il existe pourtant une porosité entre les deux : les feuilletons du XIX^e siècle sont devenus des romans tout à fait légitimes alors qu'à l'époque ils étaient lus par un public très populaire. De même, le roman policier est entré depuis peu dans le programme des enseignements de l'Université, accédant ainsi au statut de littérature légitime. Le même processus est à l'œuvre, d'ailleurs, pour la bande dessinée.

2. La question du déclaratif dans les enquêtes sur les pratiques de lecture

Antoine Spire : propose d'aborder le deuxième thème, celui de la différence entre ce que les gens disent lire et ce qu'ils ne disent pas, le déclaratif, qui est fondamentalement lié à la question de la légitimité sociale. Comment faire la part, dans les enquêtes sur la lecture, entre le déclaratif et la réalité des pratiques, attendu que le déclaratif est conditionné par une certaine posture sociale qui biaise la réponse ?

Jean-Paul Nozière, auteur : Se dit embarrassé par ce qu'a exprimé Monsieur Mollier car il tend à placer tous les actes de lecture au même niveau. Bien sûr, on peut se rassurer en contrebalançant la baisse des tirages des grands quotidiens nationaux par la hausse des gratuits et les magazines people... Mais il pense qu'il y a danger à tout placer sur le même plan et craint que ce soit une erreur d'interprétation de l'évolution actuelle.

Il note en particulier que, depuis le matin, une question n'a encore jamais été évoquée, celle de l'image.

Aujourd'hui, quelqu'un qui prend un livre est de plus en plus attiré par l'image. Or la lecture, c'est avant tout des mots, alors que l'image, de plus en plus, investit le livre. *La France vue du ciel*, certes est un livre, mais sa lecture implique-t-elle la même chose que, par exemple *La Recherche* ? Est-ce que les deux actes de lecture sont équivalents ? Il se déclare vraiment gêné par l'intervention de M. Mollier, et rappelle que, aujourd'hui, 38 % des personnes sondées déclarent ne jamais ouvrir un livre, contre 20 % en 1980, une progression pour le moins inquiétante.

Jean-Yves Mollier : Remercie Jean-Paul Nozière de sa réaction un peu brutale et souligne que ses propres sentiments n'ont rien à voir avec son intervention. En tant qu'historien, il essaie de faire de l'ethnologie pour observer les pratiques de ses contemporains, c'est-à-dire d'observer, en se plaçant totalement en-dehors de l'éthique et de l'esthétique et en se gardant d'apporter tout jugement de valeur.

L'histoire nous a appris que lorsque, au XVII^e et XVIII^e siècle, les romans de chevalerie sont de moins en moins appréciés par le public seigneurial, le public de l'aristocratie, ils furent récupérés par des imprimeurs de la région de Troyes qui vont créer, sur du mauvais papier d'emballage de sucre de couleur bleue, ce que l'on a appelé la « littérature bleue ». Roger Chartier a démontré qu'il n'y avait pas de littérature spécifique, mais récupération, dans des conditions de dégradation d'une littérature qui avait été appréciée et prise autrefois, par des imprimeurs qui recyclent ces textes pour un public différent.

Zola, onze fois candidat à l'Académie française, pourtant président de la Société des gens de lettres, n'a jamais été élu au fauteuil d'académicien. On lui reprochait, à l'époque, d'écrire des feuilletons publiés dans la presse et de commettre le crime, à partir de *l'Assommoir*, d'avoir des tirages à partir de 66 000 voire 80 000 exemplaires. Aujourd'hui au XX^e siècle, on oblige les élèves et les étudiants à lire Zola. Il faut donc accepter l'idée que des évolutions, voire des mutations à l'œuvre aujourd'hui – déplaisantes parce que toute notre éducation, tous nos goûts vont à l'encontre de cela – préparent des usages qui plus tard seront acceptés.

Cela ne veut pas dire que tout se vaut.

Le même Zola écrivait le matin deux heures, pour un feuilleton qui paraissait dans *Le Sémaphore*, et l'après-midi il consacrait huit heures à l'écriture des Rougon-Macquart. Donc les feuilletons pour le quotidien de Marseille ne valent pas, du point de vue de la littérature, les Rougon-Macquart. Quand Jacques Laurent signe Cécile Saint-Laurent, il n'écrit pas la même chose. Il faut simplement accepter l'idée que ceux qui lisent aujourd'hui Cécile Saint-Laurent peuvent être demain les lecteurs de Jacques Laurent. C'est la théorie des paliers de lecture.

Antoine Spire : rappelle qu'un des problèmes qui reste en suspens, c'est la question de savoir si l'on peut faire les deux [cette double activité d'écriture], en même temps, dans la même journée. Aleksandar Tisma, grand écrivain aujourd'hui décédé, l'un des plus grands écrivains de Voïvodine, sans doute l'un des plus grands romanciers européens que le Nobel n'a pas eu le temps de couronner, hélas, journaliste et grand écrivain, disait : « pendant cinq ans, je me suis nettoyé la plume, avant d'écrire mes romans ». Écriture journalistique et écriture littéraire sont donc bien différentes.

Il propose d'aborder le troisième thème.

3. La question du conseil, de la critique, que choisir comme livre, comment choisir ses lectures ? Quel rôle jouent la télévision et la radio, quelle place laissent-elles et à quels livres ? Les prix littéraires empêchent-ils ou organisent-ils le choix sur un nombre restreint de titres

empêchant d'autres titres de trouver leur place en librairie ? La plupart du temps, ceux qui sont mis en avant par le système médiatique ne sont pas forcément les meilleurs écrivains. Regrette que François Bon ou Pierre Michon, Pierre Bergougnoux ne soient pas plus connus, y compris dans des sphères littéraires. Les vrais écrivains apparaissent peu dans l'espace public ou médiatique. Ceci pose la question de la dévalorisation de la critique et, en conséquence, de la difficulté de se repérer dans le système.

Michel Huvet, président de la Société des auteurs de Bourgogne : Souhaite défendre une fois de plus ces auteurs-là. Également journaliste, il pratique depuis trente-cinq ans la critique littéraire, ce qui le rend très conscient de crédibilité que l'on peut avoir. Note qu'entre les Parisiens et les régionaux, les exigences ne sont pas les mêmes, et que la critique littéraire dans la presse régionale laisse plus de place au contenu des livres.

La question posée est fondamentale, c'est celle de la médiocratie dans laquelle nous vivons. Le terme de médiocratie signifie que tout passe par ce filtre de la notoriété médiatique qui fait qu'un mauvais livre, un mauvais auteur seront toujours beaucoup plus lus que les romanciers de la Renarde rouge. C'est une question qui met en cause la propre liberté des lecteurs de choisir ses ouvrages. Michel Huvet aurait souhaité qu'une journée comme celle d'aujourd'hui débouchât sur quelques pistes de réflexion sur cette quadrature du cercle qu'est la médiocratie qui dénature jusqu'à la liberté de lire.

Pierre Fourcalt, librairie l'Écritoire, Semur-en-Auxois : Souhaite apporter une réponse, modeste, qui est celle de la librairie, en forme d'éloge à la librairie. Car c'est le seul lieu où le lecteur peut trouver la liberté. Il n'a jamais fait de table « Apostrophes » par exemple, car la librairie ne doit pas être le lieu où sont amplifiées et répercutées toutes ces médiocraties, c'est le lieu où les gens entrent et ressortent librement, choisissent librement. Le libraire peut leur présenter les livres, leur dire ce qu'ils ont fait pour lui, ce qu'ils ont fait pour d'autres, car la librairie est un lieu d'échanges, d'échos, puis la personne choisit, elle peut se tromper, mais elle aura fait librement son choix. C'est cela la librairie, et cela suppose toutes les libertés.

Annick Truchot-Berthet, bibliothèque intercommunale de Saint-Germain-du-Bois : Rejoint Monsieur Fourcalt et ajoute « ... et le bibliothécaire ! ». Le bibliothécaire, lui, a encore plus d'avantages, car il peut présenter les livres mais il n'aura pas tous les problèmes de l'économie autour du livre. Il est le pur représentant de la lecture libre, c'est-à-dire sans échange d'argent...

Georges Bassan : ... parce que l'échange d'argent est sale... ?! Le libraire et le bibliothécaire ont la même fonction de guider, d'essayer de conseiller, tous deux ont la même qualité ou « pureté » de conseil.

Claude-Jean Poignant, auteur et directeur de collection : Souhaite intervenir sur la question d'une certaine délégitimation de la critique : il se crée actuellement, avec Internet, des réseaux alternatifs de critique, au travers de blogs par exemple, créés à notre insu totale, qui portent des jugements étonnants, en termes de pertinence des critiques. C'est un excellent antidote à cette délégitimation de la critique, on observe un phénomène de ré-appropriation des lecteurs et Internet offre un excellent réseau de diffusion.

Jean-Yves Mollier : acquiesce sur la qualité de la presse en province et, de façon plus générale, dans l'espace francophone. Souhaite compléter le propos sur la médiocratie (*sic*) : beaucoup de libraires ont décidé, depuis une quinzaine d'année, de rédiger leur propre critique des ouvrages qu'il ont lus, aimés et mettent en vente. Les bibliothécaires, qui ont rendu à la lecture le plus grand service possible, font depuis toujours le même travail. À côté de l'école, d'Internet, il faut ajouter d'autres institutions, telle le Centre national du livre, qui utilise intelligemment l'argent qu'il collecte, notamment sur la photocopie pour aider des livres de faible écoulement, à la traduction, à la publication d'essais. Les centres régionaux du livre, les salons du livre, France Culture... Pourquoi ici, en Bourgogne, ne pas concevoir notre propre salon du livre ? sans la prescription de la critique de *Livres-Hebdo*. Et accepter que le public ne vienne pas massivement la première année, car il faut du temps. « Vous êtes là pour cela, pour faire des suggestions et faire en sorte que les centres régionaux du livre répondent de mieux en mieux à vos besoins. »

Antoine Spire : Ajoute qu'il faut quelque chose qui instaure un véritable échange sur le contenu des livres, et pas seulement des auteurs en rang d'oignon derrière des tables comme on le voit dans tellement de manifestations autour du livre.

Chantal Horellou-Lafarge : Les gens sont très pudiques sur leurs lectures. C'est dans les catégories les moins favorisées que les femmes parlent plus, racontent ce qu'elles lisent à leurs enfants, c'est souvent comme cela qu'elles les amènent à la lecture. Dans les milieux plus aisés, on parle beaucoup moins de ses lectures. Il existe aussi des clubs de lecture, le plus souvent constitués et animés par des femmes.

Geneviève Kirschhoffer, librairie Jean de la Lune, Nevers : Souligne le fait que le champ de la littérature de jeunesse échappe quasiment à la médiatisation, à l'exception du phénomène

Harry Potter, ce qui donne aux libraires et aux bibliothécaires de ce secteur un pouvoir assez phénoménal, leur permet d'orienter le lecteur vers des choix forts. Ainsi dans ce secteur-là, l'importance mais surtout le plaisir du conseil et de la transmission est-il très important et demeuré assez intact.

Pascal Arnaud, éditions D'un noir si bleu, Gibbles : Souligne que, face à la médiocratie, la résistance des libraires, et leur envie de défendre la petite édition est la seule chance pour des micro éditeurs de continuer à exister. Leur seul moyen de se défendre : permettre au libraire de proposer au lecteur des textes de qualité que le libraire aura envie de défendre. C'est ce relationnel-là qui est le plus riche. Et si le libraire ne fait plus que de la part de marché, alors en effet, l'oligopole à franges perdra ses franges...

Chantal Horellou-Lafarge : En effet, le libraire peut conseiller, mais qui conseille le libraire aujourd'hui ? Elle reconnaît également l'importance de la relation qui unit éditeur et libraire.

Antoine Spire : Précise que, pour la littérature de jeunesse, peu de journaux sont aujourd'hui en concurrence, ce qui garantit la fiabilité de ceux qui existent en matière de défense de la littérature de jeunesse. Il cite en particulier un effort particulier de *l'Humanité* et du *Monde de l'éducation*.

Jean-Yves Mollier : Marque son accord et ajoute trois sites Internet : celui de l'Heure joyeuse, celui de la Joie par les livres et celui du Centre international de littérature de jeunesse installé à Charleville, Ricochets, qui permettent aux bibliothécaires de recueillir des informations sur l'ensemble des publications. Souligne la qualité du travail de critique, qui a sans doute contribué à la qualité de l'édition de littérature de jeunesse actuellement en France, laquelle reste encore très indépendante et relativement à l'abri, encore, du notariat des écrivains.

Une intervenante : Souhaite parler du handicap à travers la lecture : elle-même confrontée à de multiples handicaps, de vue, de mémoire et de malentendance, elle fait part des difficultés qu'elle rencontre en librairie comme en bibliothèque pour choisir des livres. Des difficultés liées à l'accessibilité visuelle, sonore, à la difficulté à travailler dans une salle d'étude et à la dépendance à l'égard des personnels. Elle dit devoir avoir recours à une association pour obtenir un livre, ce qui la rend dépendante d'adhésion et d'abonnements pour obtenir certains documents comme des dictionnaires en grands caractères par exemple.

La situation de handicap rend difficile, aujourd'hui encore en France, l'accès à la lecture et à la documentation (via Internet).

4. La question de l'accès à la lecture et des obstacles sociaux à la lecture

Antoine Spire : Remercie l'intervenante pour son intervention qui constitue une excellente transition avec le quatrième thème, celui des obstacles sociaux à la lecture. Ces obstacles sociaux sont multiples : le temps, les raisons de lire, les moyens, qui ne sont pas seulement financiers : ils dépendent aussi du corps que nous avons, de notre histoire personnelle...

George Bassan, librairie Obliques, Auxerre : Pense que tous ces obstacles-là sont des alibis. Le temps on peut toujours le gagner, l'argent n'est pas toujours nécessaire pour l'acquisition d'un livre. S'il est vrai que l'on voit actuellement en librairie des problèmes économiques très frappants, ils peuvent être palliés par plein de choses : les bibliothèques certes, des clubs de lecture que l'on voit se développer, où les gens achètent collectivement un livre et le font circuler. Donc toutes ces excuses lui paraissent relever de l'alibi destiné à masquer autre chose, que l'on n'identifie pas encore très bien et qui relève de l'absence d'envie de lire. Pourquoi, aujourd'hui, sont plus nombreux les gens qui avouent ne pas lire, ne pas avoir lu un livre de l'année et se déclarent satisfaits de cette situation. C'est là une question très importante.

Chantal Horellou-Lafarge : Cela peut être tout simplement de la provocation, on le rencontre dans les enquêtes.

Jean-Yves Mollier : Restons prudent, il y a de moins en moins de gens qui ne lisent pas. Veillons à ne pas inverser la courbe de la statistique. Souvenons-nous que, dans *Le Rouge et le Noir* de Stendhal, lorsque Julien Sorel est pris en train de lire, son père l'apostrophe et lui reproche de commettre le péché des riches. Longtemps, ce tabou a pesé sur l'immense majorité des familles. Ce n'est qu'après 1968, 1970 qu'on est passé à un autre principe, presque inverse, celui de l'injonction à faire lire les enfants. Les psychanalystes, les pédagogues avec Geneviève Patte ont affirmé que la lecture était bonne pour les enfants, voire les bébés. Maintenant pour nos petits-enfants, nous achetons des livres qui flottent dès l'âge de six mois. Or, même pour notre génération, lire demeurerait une perte de temps.

Donc, ne nous trompons pas : même s'il existe encore des résistances, la courbe historique montre que les populations françaises ont très largement intégré aujourd'hui le fait que la lecture est bénéfique. Veillons maintenant à ce que cela ne s'inverse pas au point que, à force de dire aux enfants qu'il faut absolument lire, on les en dégoûte. Les sociologues ont prouvé que c'est un problème que rencontre l'école en temps que système éducatif : parce qu'elle est normative,

l'école pousse souvent les enfants à réagir en réaction à ce qu'elle prescrit. D'où la difficulté pour les enseignants du primaire et du secondaire, de réussir à ne pas détourner les enfants de la lecture.

Chantal Horellou-Lafarge : Pourquoi faut-il absolument lire : la lecture en tant qu'outil, c'est-à-dire savoir se déplacer dans un texte et le comprendre est nécessaire ? Mais pourquoi est-ce si mal de ne pas aimer lire ? Tout le monde n'aime pas l'opéra, ni la peinture moderne. Pourquoi cette injonction à aimer le livre ?

Antoine Spire : Il ne faut pas aimer lire, le problème n'est pas là. Mais nous savons tous que, lorsque nous avons lu, au bout d'un certain temps, nous avons tous, de plus en plus, aimé lire. Plus on lit, plus on aime lire. En conséquence, ce n'est pas qu'il faut aimer lire, c'est que le fait de lire, qui est une conduite de socialisation à distance, c'est-à-dire une socialisation différée qui permet une socialisation tellement élaborée qu'elle crée l'amour. Il croit que l'amour de lire est naît de la pratique de la lecture. Les enfants se déclenchent à des âges différents dans l'amour de la lecture car, à un moment donné, il y a eu un livre qui a compté, qui leur a fait comprendre non pas qu'il faut aimer lire, mais que lire était quelque chose qu'ils aimaient. C'est ce déclenchement qui est très subtil, souvent c'est la correspondance entre une circonstance affective dans la biographie d'une personne et la circonstance affective avec ce qu'il lit qui crée le déclic de la lecture, à jamais.

Yves-Jacques Bouin, association La voix des mots, festival Temps de paroles : Pratiquant la lecture à voix haute depuis quarante ans, il se demande s'il ne faut pas faire une différence entre avoir lu un livre et connaître un livre ? Bien des comédiens qui ont fait de la lecture à voix haute ont fait connaître des ouvrages, de la poésie, en particulier à des personnes qui disent n'ouvrir jamais ouvrir un livre de poésie mais ne jamais manquer une lecture. Même s'il n'y a pas acte de lecture, il y a acte d'écoute, d'appréciation, voire de volupté d'entendre un texte. Cela est très important aussi. Il souhaite marquer cette différence qui peut exister entre connaître et avoir lu. Enfin, pour en venir au dernier point, peut-être que s'il y a une re-matérialisation – mais qui existe depuis des siècles – de la lecture, cela peut être simplement par la mise en voix de certains ouvrages. On sait bien sûr que la mise en voix, la lecture à voix haute est faite pour que les gens retournent au livre, se réapproprient la lecture, mais c'est un premier pas vers cela. Un autre phénomène est à souligner dans la lecture à voix haute : contrairement à la lecture personnelle, elle est collective. Cet aspect de la collectivité, qui a été perdu, depuis cette fois non pas des siècles mais des décennies, depuis les veillées, cela revient de façon étonnante : la lecture à voix haute est devenue à la mode aujourd'hui. Ce qui est sûr, c'est que l'on retrouve cette sensualité de la lecture, collective. Et cet aspect collectif contribue au choix de lectures.

Antoine Spire : Se demande depuis longtemps pourquoi les pays de l'Europe du Nord, notamment de l'Allemagne ont une telle avance sur nous sur cette question de la lecture collective orale ? En Allemagne, Krista Wolf a lu presque tous ses livres en public ; en France, on imagine mal François Bon en faire autant.

Jean-Yves Mollier : D'un point de vue historique, cette pratique existait au XVIII^e siècle dans les salons : un écrivain était d'abord quelqu'un qui lisait à haute voix son œuvre et qui la faisait pénétrer, circuler dans un cercle d'amis avant d'être édité. On observe ce phénomène aujourd'hui à la fois dans l'Europe du Nord et dans l'Europe de l'Est. Si on voulait invoquer, comme Max Weber le facteur religieux, cela ne fonctionne pas car le phénomène concerne aussi bien des pays protestants que des pays catholiques orthodoxes ; d'autre part, certains pays ont été communistes, d'autre pas du tout, donc on ne sait pas quelle variable avancer. De ce point de vue-là, Jean-Yves Mollier se déclare aussi observateur du phénomène sans disposer d'éléments d'explication. Il est vrai qu'en Europe du Nord la poésie a un marché, en Finlande, en Lettonie, en Estonie, comme en Norvège... Il faudrait se demander si l'école, dans ces pays-là, n'a pas joué un rôle fondamental.

Peut-être pouvons-nous simplement nous dire qu'il n'y a pas de raison pour que, dans notre pays, la poésie n'ait pas d'avenir. Ce qui se produit ailleurs aujourd'hui peut nous revenir plus tard. Les poètes doivent donc continuer et persister. Rappelons que les dictatures mettent les poètes en prison et brûlent les livres. Cela doit nous convaincre en permanence du caractère bénéfique de cette activité.

5. Dématérialisation, re-matérialisation du livre ?

Antoine Spire : La transition amène à la re-matérialisation du livre : outil infernal ou non, pour en revenir à l'introduction de Joëlle Brière ?

Joëlle Brière : En matière d'outil infernal, et pour aller plus loin que la question de l'écran plat, elle évoque l'écran plasma souple qui pourrait se rouler, s'emporter comme un journal. « Je me suis dit alors qu'ils avaient réussi à réinventer le livre... » On n'en finit pas de réinventer le livre au fond. On l'appellera peut-être différemment, mais ce sera toujours le livre qu'on aura envie de lire, et le vrai lecteur sera retrouver ces livres, ces moments de lecture. Il faudra qu'il ait quand

même quelque intimité car même si les lectures collectives sont de belles invites à poursuivre la lecture, je pense que les plus belles lectures sont des lectures intimes.

Jean-Yves Mollier : En même temps, soyons prudents, regardons le monde tel qu'il existe. Si l'on se promène sur les marchés du Nordeste au Brésil par exemple, il est évident que le livre ne circule pas essentiellement en librairie ou en bibliothèque : au marché, vous trouvez encore des troubadours qui vous apostrophent en vers de dix pieds et qui vous proposent les poèmes qu'ils ont écrit, non plus à la main, mais sur leur ordinateur, et imprimé et agrafé. Dans les pays du Moyen-Orient, c'est la librairie du trottoir qui disperse l'essentiel des imprimés, de caractère islamique dans le meilleur des cas, islamiste dans le pire. Il s'agit d'imprimés idéologiques le plus souvent, qui sont l'essentiel de la lecture de la population. Un peu plus loin, en Inde, des textes de huit à seize pages en l'honneur des bandits épiques ; vous savez que le voleur de grand chemin en Inde est la personne la plus appréciée de la population.

Donc il faut faire très attention à nos usages : au moment même où dans nos pays riches, les pays du Nord, nous parlons de la dématérialisation et de la re-matérialisation, pour deux à trois milliards d'êtres humains sur la planète, on n'en est pas encore à avoir des livres dans les librairies ni dans les bibliothèques. Des usages très complexes et contradictoires co-existent au même moment.

Synthèse atelier 3

Les politiques de soutien au livre de l'État et des collectivités territoriales : critères et enjeux, bilans et perspectives

Auteur introductif : **François Dominique**, auteur

Intervenants : **Philippe Poirrier**, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Bourgogne et membre du Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication, auteur de *La Politique culturelle en débat. Anthologie, 1955-2005*, paru à La Documentation française en 2006.

Yves Surel, professeur de sciences politiques, auteur de *l'État et le livre en France*, paru aux éditions de l'Harmattan en 1998.

Modérateur : **Mario d'Angelo**

Résumé des enjeux évoqués :

- quels moyens mettre en œuvre, par les communes et les départements, pour soutenir le commerce de la librairie ?
- désengagement de l'État ou redéfinition de ses missions en fonction de ses moyens ?
- nécessité d'organiser une cohérence des différentes formes d'action publique
- choisir l'échelon régional pour organiser cette cohérence, notamment en matière de lecture publique
- comment donner une cohérence et une visibilité à l'action publique du CRL ?

En introduction à l'atelier, **Mario d'Angelo** rappelle que celui-ci réunit les participants pour évoquer les modalités de l'intervention publique en matière de politique culturelle et plus particulièrement en matière de politique du livre et de la lecture, et que l'atelier se veut un moment participatif pour qu'émergent des propositions d'actions à mettre en œuvre pour soutenir les acteurs du livre et de la lecture en Bourgogne dans l'exercice de leur profession.

François Dominique, poète et créateur de la collection Ulysse fin de siècle aux éditions Virgile, précise qu'il donnera, au double titre de bénéficiaire et d'acteur de la distribution de la manne publique depuis 1986, sa propre vision de l'action publique.

En tant qu'écrivain, François Dominique situe l'activité littéraire non pas dans une logique territoriale mais dans une perspective nationale et internationale, fondée sur la défense des identités linguistiques et culturelles et traversée par des influences, des rencontres, des traductions, des translations qui dépassent le cadre de l'État nation. Ce qui se passe réellement dans la culture vivante, dans la création, s'inscrit d'emblée dans une dimension culturelle internationale. C'est cela qui donne à chaque langue sa dynamique et ses possibilités d'ouverture.

Chaque littérature, pourtant, est ancrée dans une langue ; cet ancrage coïncide avec des nations et fait intervenir comme acteur méconnu les États, en l'occurrence la Direction du livre et de la lecture en France.

L'Europe est un espace géographique plaqué sur cette mosaïque de cultures, où les échanges culturels et artistiques débordent le cadre national, comme en témoigne l'histoire de mouvements artistiques comme le dadaïsme, Fluxus, l'existentialisme... Si l'idée d'Europe comme exigence culturelle de paix a donné naissance, par le passé, à des œuvres pacifistes aujourd'hui tombées dans l'oubli, François Dominique redoute que la culture européenne actuelle soit plus postulée que vivace, une culture plaquée et fondée, en fait, sur le désengagement et la dislocation des États nations.

Il exprime sa plus grande méfiance à l'égard du thème idéologique d'une politique régionale européenne ouvrant sur un nouvel aménagement du territoire, qui lui paraît relever du sauf-conduit issu de la pensée unique et visant en fait à réduire davantage les interventions de l'État nation. Le même argument a conduit à une baisse de l'intervention publique en France, en particulier une réduction des aides du Centre national du livre, qui n'a pas trouvé de compensation du côté des collectivités locales.

François Dominique s'interroge sur la pertinence du cadre régional pour l'intervention publique et pointe le risque, avec l'effacement de l'État, de la disparition d'une certaine expertise, nécessaire à toute politique publique. Il pose la question de savoir, enfin, si le désengagement de l'État en matière d'aide publique au livre est bien compensé par la substitution croissante des collectivités locales ?

Philippe Poirrier introduit son intervention en précisant que son propos est d'éclairer la structuration des politiques publiques de la culture, notamment pour le livre. En tant qu'historien, il se situe dans une perspective compréhensive, analytique, et refuse la posture d'expert.

La question du livre et de la lecture publique n'est pas nouvelle, elle a précédé la modernité démocratique et a été au centre, notamment, de la construction culturelle de la monarchie des XVI^e et XVII^e siècles. Dans une perspective plus contemporaine enfin, Philippe Poirrier souligne que la thématique du présent atelier est complémentaire de l'atelier 2, dans la mesure où la question des politiques publiques ne peut pas être dissociée des grandes évolutions sociales qui traversent notre civilisation : de la question des pratiques, de l'espace des pratiques, de la place de la culture et des loisirs dans nos sociétés contemporaines d'une part, et des évolutions technologiques majeures qui touchent notamment le monde de l'édition et des médias d'autre part.

Les politiques du livre participent de plusieurs logiques, pas toujours compatibles, qui résultent de différentes structurations de l'appareil d'État : politiques de soutien aux industries du livre, politiques de lecture publique, politiques de conservation du patrimoine, longtemps dominantes, ensuite oubliées et aujourd'hui réactivées.

Les politiques du livre ont concerné historiquement et concernent encore différents opérateurs publics : le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministère de la Culture et de la Communication depuis 1959, le ministère des Affaires Étrangères ; les collectivités locales dans leur diversité, qui sont des acteurs de la lecture publique depuis au moins deux siècles, comme en témoigne le repère de la loi de 1803 ; les départements et les régions depuis deux ou trois décennies.

Progressivement, le ministère de la Culture et de la Communication s'est imposé comme acteur principal en se dotant d'une structure politico-administrative qui prend en charge la chaîne des auteurs et du livre. La Direction du livre et de la lecture est créée en 1975 ; à cette date pourtant, sa création est mal vécue par les bibliothécaires dont l'identité professionnelle est marquée par leur rattachement au monde scolaire. Parallèlement, la BNF reste sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale jusqu'au début des années quatre-vingt. Le DLL prépare et exécute la politique de la lecture publique et du livre.

Le Centre national du livre, héritier de la Caisse nationale des lettres, est un établissement public dont les ressources proviennent de redevances parafiscales. C'est essentiellement un lieu de rencontres et d'actions interprofessionnelles.

La politique du livre a connu, au début des années 1980, une forte structuration que le vote de la loi sur le prix unique du livre du 10 août 1981 a contribué à accélérer. À partir des années 1980, l'État encourage la concertation entre professionnels d'une part, et soutient une politique de la lecture publique forte en signant des protocoles avec les collectivités territoriales (villes et départements).

Dans les années quatre-vingt, l'action de l'État se caractérise par les points suivants :

- Le ministère de la Culture et de la Communication est un ministère faiblement décentralisateur, Jack Lang étant opposé au processus de transfert de compétences pour des raisons stratégiques et politiques. Considérant que le ministère de la Culture et de la Communication bénéficiait pour la première fois de son histoire de véritables moyens budgétaires, il n'entendait pas le priver, en décentralisant les compétences, de l'opportunité de mettre en œuvre des actions fortes pour la culture. Politiquement ensuite, Jack Lang, conscient de la méfiance des acteurs locaux à l'égard des capacités d'expertise culturelle des élus locaux, veilla à limiter les actions de décentralisation. Seules deux institutions sont décentralisées : les archives départementales et les BCP deviennent BDP et bénéficient, de 1982 à 1986, d'un fort soutien à l'équipement de l'État.
- La mise en place d'un « joyau juridique » conçu par le ministère de la Culture et de la Communication et ministère des Finances : le concours particulier de la dotation générale de décentralisation, qui devient l'instrument d'une décentralisation jacobine fortement encadrée par l'État. Ce dispositif a permis de conforter, dans une conjoncture de décentralisation, l'expertise de l'État déconcentré en région dans la négociation avec les collectivités territoriales.

Dans les années quatre-vingt-dix, évolution de l'intervention de l'État :

- La montée en puissance de la déconcentration des services de l'État : à partir des années 1990, une grande partie des crédits sont globalisés au niveau des Drac.
- La généralisation des partenariats : l'État, tout en affichant sa volonté jacobine, incite aux financements croisés et impose ses normes en contrepartie de son financement (relais livre en campagne, contrats ville lecture, ruches...).
- L'État encourage, au niveau des collectivités territoriales, des politiques dites de la pierre ou politiques d'équipement.
- L'État encourage la professionnalisation des acteurs, contribue à la mise en place d'une filière culturelle territoriale.
- À partir des années 1990, les acteurs du secteur de la lecture publique vont accepter le jeu territorial : ils ont compris que, désormais, ce sont les collectivités locales qui vont financer et avec lesquelles il faut compter.

Enfin, quelques lignes de tendance actuelle :

- aujourd'hui, on assiste à la mise en place d'un État culturel recentré sur des missions régaliennes d'expertise, de contrôle et de réglementation des normes, qui limite son intervention directe.

- Tout se passe comme si, le discours affiché de gouvernance masquait un déclin voulu de l'intervention publique au profit de logiques néolibérales. Aujourd'hui, c'est à l'échelle des territoires que l'essentiel se joue, ce sont les collectivités locales qui s'affirment comme les principaux acteurs des politiques publiques de la culture.
- Dans le domaine du soutien aux industries du livre et à la lecture publique, les professionnels contribuent toujours fortement à la définition et à la structuration des politiques publiques. Ceci mérite d'être souligné car ce n'est pas le cas pour d'autres secteurs de la culture où, souvent, le ministère est perçu comme un simple guichet. Toutefois, le repli sur des logiques corporatistes peut fragiliser la place et la légitimité d'une politique publique de la culture, notamment à l'échelon des collectivités locales, d'autant qu'en démocratie, l'acheteur et le lecteur de livres, les usagers des bibliothèques sont aussi des électeurs.
 - Les politiques publiques du livre et de la lecture se déploient aujourd'hui dans une société travaillée par des processus socioéconomiques : émergence et affirmation de nouvelles formes de loisirs et de culture liés aux évolutions technologiques et aux industries culturelles. Une réflexion sur les conséquences de ces révolutions technologiques est essentielle.
 - Aujourd'hui, l'action publique se caractérise par la tendance à placer le livre et la lecture au cœur des stratégies territoriales, dans des logiques qui sont de plus en plus interministérielles et où la singularité même de la politique publique de la culture tend à se dissoudre.

En conclusion, Philippe Poirrier rappelle le regret exprimé par Jean Gattégno lors de son départ de la DLL au début des années 1990 : « je regrette de n'avoir rien pu faire contre la concentration de l'édition et la baisse de la lecture ». Cette évaluation critique demeure d'actualité.

Yves Surel présente quelques traits saillants des politiques publiques de soutien à la chaîne de production et de diffusion du livre à travers l'histoire du Centre national du livre.

L'histoire récente de la politique du livre s'organise autour de trois périodes :

1946-1956 : création de la Caisse des lettres, ancêtre du CNL

1975 : création de la Direction du livre et de la lecture

1981 : vote de la loi Lang dite loi sur le prix unique du livre

Première période : 1946-1956

La loi qui décide de la création de la Caisse nationale des lettres est votée en 1946 ; les décrets d'application paraissent dix ans plus tard, en 1956. En 1946, la loi est votée dans le contexte de l'après-guerre et participe d'un mouvement de reconstruction intellectuelle et d'une volonté de soutenir la création littéraire et de protéger les écrivains et intellectuels, dont certains se sont illustrés dans les mouvements de résistance. La création de la Caisse nationale des lettres s'inscrit également dans la continuité d'une réflexion antérieure à la seconde guerre mondiale, au cours des années 1930, sur les métiers de la culture et l'institutionnalisation de la recherche et des professions intellectuelles. La création de la Caisse nationale des lettres est un premier pas dans la reconnaissance du statut d'écrivain, malgré son caractère marginal : la Caisse reste une petite institution, faiblement dotée en termes humains et financiers. Dans une première phase d'apprentissage, les auteurs concernés vont apprendre à dispenser ces dispositifs d'aide à la création et à l'édition, puis progressivement ce sont les éditeurs qui prennent la main, mettant en avant leur rôle de bailleur de fonds – une taxe sur leur CA alimente budget de la Caisse nationale des lettres. Ainsi le rapport de force entre les différentes professions du livre s'inverse-t-il : les éditeurs marginalisent peu à peu les écrivains.

La Caisse nationale des lettres se caractérise, au début, par le caractère éclaté de son action ou la dispersion de ses missions : tout à la fois soutien à la création, garante du respect des oeuvres, mise en place de la sécurité sociale des écrivains... La création du ministère de la Culture et de la Communication en 1959 ne modifie pas les choses.

Deuxième période, à partir de 1975

Une période importante car, pour la première fois, l'offre publique rencontre une demande des professionnels du livre, libraires et éditeurs notamment, dans un contexte de crise du livre : apparition des grandes surfaces, de la Fnac, début du mouvement de concentration dans l'édition, contexte plus général de crise économique qui affecte en particulier la consommation de biens culturels. Un contexte de crise et de réflexion chez les professionnels du livre qui se tournent vers l'État en l'absence d'accords interprofessionnels.

L'État répond à cette demande d'intervention publique en proposant une structuration administrative de l'action publique : la mise en place de la Direction du livre et de la lecture préconisée par le rapport Granel en 1974, est effective en 1975.

Troisième période, à partir de 1981

À partir de 1981, avec l'alternance socialiste, le ministère de la Culture et de la Communication voit ses compétences et ses moyens augmenter de façon significative, et le livre bénéficie de cette évolution. La rapidité avec laquelle la loi Lang est votée à l'Assemblée peu de temps après l'arrivée au pouvoir du nouvel exécutif socialiste s'explique doublement par la mobilisation des professionnels, en particuliers des éditeurs rassemblés derrière Jérôme Lindon, et l'activisme du

nouveau ministre de la Culture qui a su profiter d'un climat institutionnel et politique favorable pour faire passer ce nouveau dispositif qui vise à réguler le prix du livre. Vient ensuite le rapport Pingaud-Barreau en 1982 qui formule un certain nombre de propositions de réformes et contribue à organiser une politique du livre pensée, pour la première fois, de manière globale et dotée de véritables moyens institutionnels et financiers.

Si, depuis 1981, les politiques du livre et la lecture ont connu des réformes importantes, les politiques du livre manifestent malgré tout une certaine permanence, qui peuvent être caractérisées par cinq éléments majeurs :

1. La politique du livre telle qu'elle a été mise en œuvre depuis 1981 est devenue normale, elle est parfaitement acceptée dans son principe par les professionnels, unis autour d'un « mantra » commun : « le livre n'est pas un produit comme les autres ». Si la formule n'est pas neuve – on la lit déjà chez Diderot –, elle a cristallisé depuis 1981 la légitimité de l'intervention publique et lui a donné sa portée. La formule est intéressante car elle concentre deux aspects potentiellement contradictoires : le livre comme produit d'une part mais un produit pas comme les autres, ce qui induit une action de régulation du marché de la part de l'État. Ce discours de l'exception s'est généralisé et donne lieu à un consensus contradictoire : tout le monde est d'accord mais chacun met un contenu différent derrière cette phrase.
2. Ce consensus n'est pas uniquement un consensus normatif mais également un consensus sur les pratiques, porté par les acteurs, très présents dans les mécanismes de concertation avec l'État. Il participe enfin d'un mécanisme d'exclusion de certains, dont la Fnac, violemment exclue des négociations dans l'élaboration de la loi sur le prix unique du livre.
3. Une dépolitisation des politiques du livre : malgré l'alternance politique depuis 1981, il semble que tous les partis soient d'accord sur les enjeux et la mise en œuvre de la politique du livre. Signe aussi que les politiques du livre ne sont plus un enjeu électoral.
4. Les politiques du livres restent quantitativement marginales (quand le CA de l'édition pèse 2,6 milliards d'euros, les crédits d'intervention du CNL s'élèvent à 21 millions d'euros). C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles l'intervention de l'État est aussi bien acceptée par professionnels.
5. Une telle structuration des politiques du livre reste une originalité française qui ne trouve pas d'équivalent en Europe. À ce titre, la France a une vertu d'exemple – on trouve certains éléments de mimétisme institutionnel dans d'autres pays européens, avec la régulation économique du marché par le vote d'une loi sur le prix unique – mais avec des limites qui tiennent à l'intégration européenne. Si la France, en effet, a réussi à maintenir certaines exceptions – dans le conflit qui l'opposait au groupe Leclerc et porté devant la Cour européenne de justice, Jack Lang a réussi à faire admettre à l'échelon de l'institution européenne la légitimité et l'efficacité de ce dispositif de régulation – certains services de la Commission européenne demeurent favorables à une dérégulation.

Yves Surel conclut à la stabilité des politiques du livre et propose de considérer l'anniversaire des vingt-cinq ans de loi Lang comme les vingt-cinq ans de l'institutionnalisation réussie des politiques du livre, au moins sous cette forme.

Mario d'Angelo : rappelle que la formule « le livre n'est pas un produit comme les autres » a été adoptée par l'Unesco en 1999 à l'occasion de la convention sur la diversité culturelle, puis il donne la parole à la salle et propose d'aborder la question des collectivités territoriales et des services déconcentrés aujourd'hui, puis d'ouvrir le débat aux autres dimensions de l'atelier.

André Nicolas, élu à la mairie de Villeneuve-sur-Yonne : regrette que la problématique de l'atelier ne soit pas replacée dans le contexte des évolutions de société sur lesquels les pouvoirs publics n'ont pas de prise : le désengagement contemporain des grands réseaux d'éducation populaire, la privatisation des pratiques culturelles permise par la domestication des pratiques grâce aux technologies nouvelles. S'il y a bien une forme de dépolitisation de la politique du livre, il faut néanmoins rappeler l'influence qu'exercent les médias dans le champ de la culture, une influence qui se répercute sur la diffusion des contenus culturels. Si le ministère a également en charge la communication, il intervient peu ou trop peu dans ce domaine. Au regard de ces enjeux, la politique culturelle n'est pas sans ambiguïté. Enfin, il souligne que la diversité est moins un problème culturel qu'un problème économique.

Philippe Poirrier rappelle que ce qui se dit au même moment dans l'atelier 2 est capital et indissociable du présent atelier : les grands enjeux de société sont beaucoup plus déterminants que ce qui se passe rue de Valois. Cela repose la question de la finalité d'une politique de la culture. Il faudrait réfléchir davantage à l'articulation entre culture et loisirs. Les politiques du ministère de la Culture ont été, historiquement, des politiques de l'offre prises dans des logiques élitistes ; on a peu travaillé sur la question de la réception et de l'appropriation par le plus grand nombre. Aujourd'hui, on redécouvre qu'on a abandonné au passage tout le travail fourni par les fédérations d'éducation populaire.

Ceci résulte de choix stratégiques essentiels faits par Malraux dans le soutien à une politique de la culture qui vise l'excellence, et confortés au début des années 1980 malgré des évolutions

considérables : doublement du budget, ouverture vers une plus grande diversité culturelle... Pourtant, ce sont toujours les secteurs les plus institutionnalisés du ministère de la Culture qui bénéficient des budgets les plus importants (grands établissements publics à Paris et en région parisienne – une tendance que les grands travaux ont encore renforcée). L'ensemble des acteurs, notamment des élites politiques et culturelles, ont considéré que le livre n'était pas un produit comme les autres, preuve que, symboliquement, dans la société française, le livre occupe une place à part. Il n'est pas sûr cependant que les élites au pouvoir aujourd'hui partagent encore ce référentiel culturel-là.

Yves Surel ajoute un commentaire sur la place à part du livre et la fameuse formule-mantra, typique de l'action publique : le gouvernement préfère s'attacher à des solutions familières, surtout quand elles sont consensuelles et qu'elles fonctionnent.

Claude Thomas, adjoint à la culture à la mairie du Breuil (71) et président du Centre de la francophonie en Bourgogne : souhaite revenir sur la question de la possibilité pour une mairie, d'aider une librairie. Si cela paraît juridiquement impossible actuellement dans la mesure où une municipalité ne peut pas financer une activité privée sans garde-fou, il revient à l'État d'organiser un cadre législatif et réglementaire qui permette de déployer des aides tout en encadrant celles-ci. Cependant, d'autres moyens sont à la disposition d'une municipalité pour soutenir les libraires de sa commune : organisation d'événements littéraires, salons où la librairie est partie prenante. Il est important, pour une municipalité, de favoriser un travail culturel autour du livre.

Mario d'Angelo demande si une librairie peut avoir une mission de service public local ?

Pour **Claude Thomas**, la réponse est résolument positive mais l'arbitrage budgétaire, pour une équipe municipale, n'est pas toujours aisé à défendre auprès de ses administrés (le livre n'est pas une nourriture terrestre ou un bien de consommation courante comme le pain par exemple dans le cas d'une boulangerie municipale).

En tant que président du Centre de la francophonie en Bourgogne, Claude Thomas souligne, enfin, la possibilité de co-éditions avec des éditeurs étrangers francophones au Québec ou avec des pays d'Afrique. Certains partenariats existent et fonctionnent bien, même si c'est le plus souvent l'éditeur européen qui apporte la principale source de financements.

André-Pierre Syren, directeur de la bibliothèque municipale de Dijon, remarque que si l'État intervient chez la plupart des acteurs, au plan fiscal notamment, il se garde d'intervenir sur lui-même. Il regrette l'absence de définition civilisatrice des bibliothèques et la carence de la collectivité quant au rôle des bibliothèques. Il déplore le fait que, de plus en plus, on demande aux bibliothèques de se conformer, dans leur politique d'acquisition, aux goûts des gens, ce qui fait peu à peu entraver l'offre de variété et à l'effort encyclopédique.

Sur la question de la décentralisation, la difficulté est accrue, en France, par couches territoriales et administratives intermédiaires : communes, intercommunalités, départements, régions... Ainsi chacun s'efforce-t-il de gérer au mieux, sans qu'il soit possible de dégager une véritable politique publique transversale. André-Pierre Syren pose la question de savoir de quelle manière la région peut aider une bibliothèque comme celle de Dijon à produire un service régional ?

Marie-Line Colombet, librairie Autrement à Dijon, revient sur la question du soutien d'une municipalité à une librairie de sa commune et exprime sa plus grande méfiance par rapport à toute aide locale par peur d'intrusion. Elle évoque le problème des marchés publics d'acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques et déplore qu'il ne soit pas possible à une librairie spécialisée de soumissionner le marché de sa propre ville. Concevoir les lots en fonction des spécificités des librairies de la commune pour leur permettre de répondre aux marchés publics, respecter la diversité des librairies d'une ville et l'intégrer dans la politique d'acquisition de la bibliothèque serait déjà un pas important.

La librairie évoque également le problème de l'inadéquation des aides publiques à certains commerces, à l'instar de l'aide du Fisac, soumise à un de 10 00 euros. Elle souhaite que la Drac investisse cette question.

Elle souligne enfin que la librairie reste un commerce, que le contact avec ses clients reste sa raison d'être, qu'elle se doit d'être, avant tout, à l'écoute de ses lecteurs et de leurs demandes.

Geoffroy Pelletier, bureau de l'édition et de la librairie, Direction du livre et de la lecture : rappelle que l'extension de la loi Sueur au commerce de la librairie est l'une des mesures proposées par la Direction du livre et de la lecture qui travaille actuellement à sa mise en œuvre. Il souligne qu'il n'y a pas de crainte à avoir par rapport à un risque d'intrusion des élus dans l'offre de la librairie. Plusieurs organismes d'État ou paraétatiques aident les librairies depuis longtemps, sans aucune exigence de prescription en contrepartie.

Il rappelle également que l'État aide la librairie depuis très longtemps, et qu'il n'y a pas lieu de parler de désengagement à ce niveau : les aides n'ont pas décliné d'une part, et la Direction du livre travaille au quotidien pour soutenir les petits éditeurs ; les aides des Drac ne cessent d'augmenter pour l'édition et la librairie, les aides du CNL n'ont pas diminué pour ces secteurs, l'Adelc aide énormément la librairie, l'aide par le Fisac, enfin, est un nouveau dispositif mis en

place avec le ministère des petites et moyennes entreprises. Si l'impression de désengagement persiste, c'est sans doute un problème de communication, mais le travail de fond avec les éditeurs, les libraires et les syndicats interprofessionnels est bien réel.

Bernard Lecomte, élu et éditeur : ne comprend pas la différence qui est faite entre une aide municipale à une boulangerie et à une librairie : dans les deux cas, ce qui importe, c'est d'empêcher la dévitalisation du milieu rural.

Jacky Desrayaud, librairie Rendez-vous avec la nature, Chalon-sur-Saône : avec les marchés publics, l'occasion est donnée aux élus de soutenir les librairies de leur ville et de leur département. Il déplore le fait que, en Saône-et-Loire, certains lots soient encore attribués à un grossiste parisien (SFL), alors que des libraires pourraient tout à fait fournir ces mêmes lots.

André-Pierre Syren : à Dijon, le marché d'acquisition pour la bibliothèque est scindé en 31 lots. Malgré sa volonté, il est parfois difficile, pour répondre à toutes les obligations juridiques, de coller au marché local, en dépit de sa volonté de le faire. Il souligne combien les marchés publics complexifient la politique d'acquisition des bibliothèques et entravent la liberté du bibliothécaire.

Jean-François Bonnin, directeur de la bibliothèque municipale de Mâcon : appuie la remarque précédente et regrette l'absence de schéma directeur de lecture publique à l'échelon régional. Un manque de visibilité régionale qui n'aide pas les responsables des établissements de lecture publique à défendre leurs choix au niveau local. Il exprime une très forte attente à cet égard. Il souligne le rôle que jouent les bibliothèques à échelle de l'économie de la connaissance.

Baptiste-Marrey, ex-membre commission Pingaud-Barreau : évoque, à l'occasion du quarantième anniversaire de la maison de la culture d'Amiens, l'héritage de Malraux et constate l'échec de l'enseignement à faire aimer l'art. Dès le début, le ministère de la Culture s'est tenu à l'écart du ministère de l'Éducation nationale, or le problème actuel de la baisse de la lecture trouve aussi sa source dans cette absence de travail en commun. Malraux a donné une impulsion de départ fondée sur le mouvement de la décentralisation théâtrale, a voulu des maisons de la culture mais a oublié les bibliothèques, alors même que Malraux et Gaëtan Picon étaient tous deux écrivains. Ainsi le ministère de la Culture est-il devenu peu à peu le ministère des artistes puis le ministère des salles de spectacle. C'est ensuite, sous l'impulsion de l'État, que les grandes villes se sont dotées de bibliothèques qui, peu à peu, sont devenues les maisons de la culture de ces villes. Ces nouveaux bâtiments, par leur qualité architecturale et le déploiement d'une programmation culturelle jouent le rôle qu'auraient dû jouer et que n'ont pas joué les maisons de la culture initialement voulues par Malraux. Malgré cela, le déséquilibre budgétaire entre le théâtre et le livre existe toujours. Baptiste-Marrey appelle à un renversement de ce rapport. Il souhaite également une intervention directe plus forte, pour développer l'action culturelle des bibliothèques, qui participent aussi au soutien à la petite édition.

Geoffroy Pelletier : Aujourd'hui le spectacle vivant concentre presque 90 % du budget d'intervention du ministère de la Culture. C'est la réalité, il faut faire avec, l'accepter et se donner des moyens d'action qui ne passent pas toujours par la manne financière, dans la mesure où les crédits d'interventions ne vont pas dans le sens d'une augmentation. Ne pas se complaire dans la lamentation mais trouver d'autres moyens, indirects, comme les exonérations fiscales par exemple. L'action de la Direction du livre passe également par un travail important de lobbying, auprès de la Commission européenne, pour maintenir les principes dérogatoires régulièrement remis en cause ; auprès des professionnels pour que les remises soient appliquées strictement selon la loi ; avec des syndicats professionnels de libraires et d'éditeurs pour reformuler un protocole d'accord sur les usages commerciaux qui permette une vraie rémunération du travail des libraires. Tout ce travail ne demande pas de l'argent mais seulement un engagement des deux parties pour maintenir le réseau des librairies.

Nicolas Ruppli, conseiller pour le livre et la lecture à la Drac Bourgogne : revient sur la question de la gouvernance chaotique et du manque de cohérence général des différentes strates des politiques. C'est aussi la raison d'être de cette journée : repenser les dispositifs d'interventions qui existent, parfois sans cohérence d'ensemble pour permettre une action plus efficace auprès des professionnels. La finalité, au-delà de l'évolution des moyens du CRL, est bien de rechercher une meilleure utilisation des crédits publics pour favoriser un travail en synergie des différents acteurs du livre et de la lecture.

Philippe Mille, directeur de la culture, Conseil régional de Bourgogne : souligne à son tour l'objectif de cohérence d'intervention des politiques publiques. Hétérogénéité de celles-ci, liée à des capacités économiques et financières différentes selon les territoires et rendue plus difficile encore par l'absence de hiérarchie des différentes formes d'interventions. La réalité du terrain nécessite donc une certaine adaptation des politiques publiques dans un souci de cohérence. L'effort doit porter également sur une meilleure communication sur dispositifs existants (aides économiques du Conseil régional par exemple).

issu du contrat de plan 2000-2006, le Centre régional du livre de Bourgogne doit se doter d'un outil le plus efficace possible pour accompagner les acteurs du livre, en tenant compte des remontées de l'enquête et de cette journée.

Mario d'Angelo propose le terme de « cohérence en construction ».

Yves Surel revient sur l'intervention de Maryline Colombet et rappelle que, au moment du vote de la loi Lang les libraires furent très réticents, soucieux de perdre leur autonomie dans la fixation du prix par l'éditeur. Le débat avait donné lieu à une scission syndicale (pour ou contre une loi sur le prix unique du livre), d'où la prégnance du thème du consensus contradictoire autour du livre.

Mario d'Angelo : remarque que l'action publique est controversée... C'est peut-être un bienfait de la démocratie.

Philippe Poirrier : Marque son accord sur le fait que, s'il n'y a pas de délitement de l'action de l'État dans le domaine de la lecture publique, en revanche, il y a un délitement dans la représentation que se fait l'État de son intervention dans les domaines culturels.

Dans une démocratie, des choix politiques sont faits à des moments précis. Nous sommes aujourd'hui dans une logique néolibérale qui préside aux choix politiques en matière d'intervention culturelle. L'argument économique n'est pas juste : la situation économique n'était pas faste en 1981, ce qui n'a pas empêché des choix culturels forts. Les marges de manœuvre du ministère de la Culture sont marquées par la montée en puissance des budgets de fonctionnement des équipements issus des grands travaux. C'est un choix politique.

La somme des politiques sectorielles, aussi légitimes soient-elles, ne fait pas une politique publique de la culture. Dans une société complexe comme la nôtre, les décisions politiques se font à une autre échelle. Or, le manque de visibilité de ces politiques sectorielles est gênant. C'est là l'un des drames des politiques publiques de la culture, de demeurer illisibles en dehors des acteurs concernés. Cette caractéristique fragilise, politiquement, tout le secteur.

**Synthèse des ateliers 1 et 3 par Jean-Louis Bernard, sociologue et chercheur associé,
Observatoire des politiques culturelles**

J'ai été frappé par les interventions des libraires. Dans les deux débats du matin et de l'après midi, elles reflètent bien le malaise, la fragilité que l'on voit apparaître dans l'étude d'Edwige Millery. L'énerverment aussi, comme l'a dit en conclusion de la matinée une libraire.

Il semble bien qu'il y ait un accord général sur les différents diagnostics proposés tant par l'étude que par les chercheurs.

Les libraires souffrent des rapports inégalitaires qui se développent dans la chaîne du livre

Avec les éditeurs, et l'épineuse question des offices. Même si un libraire déclare décider à 90% quels livres il va recevoir, il reconnaît être noyé par ses propres demandes et finalement ne plus contrôler le flux de livres qui arrivent chez lui. Il y a un fort sentiment de déqualification, lié à la fois à ce débordement par les flux, mais aussi au fait que leur travail qualitatif, qui est le plus souvent le socle de leur identité professionnelle, n'est ni reconnu ni rémunéré par les éditeurs.

Avec les distributeurs qui sont en position de force et qui ponctionnent très lourdement leur marge. Les petits éditeurs ont le même problème.

Avec les politiques. Les bonnes paroles prononcées par les responsables régionaux les laissent dubitatifs. Ils ont l'expérience concrète de la façon dont ils ont été oubliés quand a été décidée la gratuité des livres scolaires, et les décisions de l'Administration engendrent pour eux des charges supplémentaires qui contribuent à déséquilibrer le secteur.

Les petites librairies se sentent exclues des appels d'offre auxquelles elles ne peuvent pas soumettre.

Ils se considèrent comme des acteurs culturels à part entière, profondément et personnellement engagés dans leur action, pour une cause qu'ils jugent – et beaucoup d'autres avec eux – indispensable : ils jouent un rôle déterminant dans l'aide à la création littéraire, ils sont des passeurs de culture, ils contribuent à l'aménagement du territoire. Ils assument seuls les risques inhérents à leur métier (mais c'est sans doute un des éléments qui le leur fait aimer), et voient arriver de tous côtés de nouvelles contraintes qu'ils ne maîtrisent pas et qui les désespèrent.

Ils savent aussi qu'ils n'arriveront sans doute pas à transmettre leur activité qui s'éteindra avec eux ou se transformera.

Si les éditeurs se sont exprimés avec moins de force, une bonne partie de cette description leur convient sans doute.

Face à ce sentiment assez lourd de désarroi et d'impuissance les ébauches de solutions n'ont pas manqué.

La DLL s'efforce depuis longtemps d'appuyer sur les leviers qui pourraient faire bouger la situation :

- la création du Fond d'intervention pour la création et l'aménagement des libraires,
- des allègements de fiscalité
- l'exonération de la taxe professionnelle,
- le fond d'aide à la transmission,
- l'extension de la loi Sueur aux librairies.

L'État n'est pas monolithique. La DLL ne peut faire avancer ces projets que si elle dispose de la part des différents acteurs de la chaîne du livre d'informations et de soutien.

Il a été aussi beaucoup question de mutualisation. Il s'agit pour les différents acteurs de trouver des formes d'organisation et de coopération qui permettent de travailler à un coût moindre, de faire à plusieurs ce qu'on ne peut faire seul, de faire profiter les structures les plus petites du soutien de structures mieux établies. Plusieurs exemples ont été donnés, sur les problèmes de transport, d'achat de papier, regroupements pour répondre aux marchés publics etc....

Toutes ces propositions, si elles ont été entendues, ne semblent pas avoir soulevé l'enthousiasme des différents libraires ou éditeurs qui se sont exprimés.

Parfois il leur reste en mémoire des souvenirs d'échecs.

'Cela pourrait se faire si le CRL l'organisait'

Ils disent la crainte avouée de tomber sous la dépendance d'une collectivité locale et aussi la crainte, inavouée, de dépendre des collègues et néanmoins concurrents.

Quelques élus locaux voyaient mal comment justifier une aide publique à des commerces locaux.

À noter encore quelques questions importantes.

L'étude montre le peu d'usage chez les libraires de la formation continue. Or ce qui est vécu par eux comme une crise désespérante est aussi le résultat de mutations professionnelles qu'ils ont du mal à assumer aujourd'hui. La formation continue a pour rôle primordial d'anticiper et d'accompagner ces mutations. Il faut qu'ils s'en saisissent.

On a beaucoup parlé de la chaîne du livre. Dans les faits on a surtout entendu des acteurs isolés et qui n'intègrent pas dans les solutions possibles à leurs problèmes d'autres secteurs que le leur. Par exemple tout le monde s'accorde à dire que la rotation des livres est de plus en plus rapide. La DLL propose des mesures fiscales pour aider au maintien de stocks. Ça n'est pas fait et ça ne règle pas tout. Les bibliothèques ont de longue date des politiques de désherbage dont les critères apparaissent pour le moins flous. Sur une telle question, cruciale dans les années à venir, il est clair qu'un travail en commun entre librairies et bibliothèques devrait permettre d'amorcer des solutions partagées.

Le CRL, grâce à l'étude et à ces assises, a les éléments d'un diagnostic qu'il a su élaborer et faire partager.

Il a la légitimité maintenant pour aider les différents acteurs du livre en Bourgogne à élaborer collectivement des solutions.

Jean-Louis BERNARD, sociologue
Observatoire des politiques culturelles

Synthèse de l'atelier 2 par Michel Lagrange, auteur et vice-président du CRL Bourgogne

Joëlle Brière a commencé par célébrer l'enchantement du livre, en tant qu'éditrice et auteur. Ce qui pouvait être de nature à nous faire chuter de haut, lorsque les intervenants qui se sont succédé se sont mis à parler de malaise, de crise économique tous azimuts dans ce qu'on appelle la chaîne du livre, de l'auteur au lecteur. Il est facile effectivement de sombrer dans le catastrophisme, en rappelant la baisse des ventes, la raréfaction du lectorat, la fracture numérique, la dématérialisation du livre... selon un attitude de pessimisme masochiste qui n'est que trop répandu aujourd'hui.

L'intervention de Chantal Horellou-Lafarge a porté son regard sur les pratiques de lecture en France, à l'aide de statistiques nombreuses. Après avoir rappelé l'optimisme des années glorieuses 1960-1980, elle a constaté l'érosion de l'intensité de la lecture, une érosion quasiment géologique, au profit des lecteurs « moyens », loin des non-lecteurs et des boulimiques du livre. Certes, un jugement élitiste peut déplorer que le grand nombre lise, et pas toujours de la meilleure littérature, mais on doit se réjouir de voir combien le nombre d'éditeurs et d'éditions s'accroît, combien le comportement des clients en librairie se modifie. De nombreux lecteurs aujourd'hui recherchent le livre qui les fera s'émerveiller, et privilégient le coup de cœur grâce auquel ils s'aventureront dans une découverte heureuse. Il faut ajouter que la féminisation du lectorat est aussi un phénomène nouveau et bienvenu. Force est de constater un progrès de la lecture authentique, malgré les tentations faciles des médias privilégiant des best-sellers superficiels. Ainsi Mme Horellou-Lafarge constate-t-elle le respect dont bénéficient aujourd'hui le livre et son auteur. Bien que ce livre devienne un objet de consommation, désacralisé peut-être, il demeure bien présent dans l'attitude et les choix du grand public.

L'intervention de Monsieur Jean-Yves Mollier a commencé par s'en prendre à un jugement apocalyptique fort répandu concernant la civilisation du livre qui serait atteinte, en plein cœur. Il envisage, lui, au contraire une réponse du livre à un profond changement de société. Sa troisième révolution ? Après l'ère du rouleau puis du volumen, l'écran plat apparaît aujourd'hui comme un support plus que rassurant. Il faut d'ailleurs démystifier ce qui relève de la naissance du livre, et de son agonie supposée. Gutenberg n'a pas davantage inventé le livre que l'informatique n'en est le fossoyeur. Le livre ne souffre pas d'une prétendue dématérialisation. IL évolue grâce aux nouveaux supports, à des accès faciles, et gratuits... Le livre s'y transforme, et la littérature. D'ailleurs la modification de ces supports ne concerne pas toute littérature, ni tout lecteur. Nos habitudes doivent s'adapter, sans peur panique. On ne lit pas le même texte sur Internet ou sur papier bible. Rappelons-nous comment bien des intellectuels se sont affolés de la création des livres de poche, craignant que la culture ne soit réduite à ce format de poche !

En conclusion, il y a davantage de raisons de croire en l'avenir de ce livre, malgré les mutations, ou grâce à elles. Notre époque est inconfortable, car elle remet nos certitudes en question. Nul ne peut prophétiser le contenu et les manières de l'avenir. Nul ne doit diaboliser les technologies du jour. Chaque problème est de nature à engendrer sa solution. Malgré tous les obstacles, tous les chemins mènent et mèneront longtemps jusqu'au Livre. Alors, halte à l'école du désenchantement ! restons vigilants, actifs, inventeurs, au service de cette passion qu'est le livre.

**Michel Lagrange,
Vice président du Centre régional du livre de Bourgogne**

Synthèse conclusive de Jean-Sébastien Dupuit, inspecteur général en charge des affaires culturelles au ministère de la Culture et de la Communication

Plutôt que de se livrer à un exercice conclusif, Jean-Sébastien Dupuit propose de situer son intervention dans une perspective d'ouverture, souhaitant que cette journée d'assises apporte un nouvel élan, conformément aux vœux des allocutions d'ouverture des représentants de l'État et de la région. Il axe son propos sur la pertinence de l'échelon régional en termes d'observation et en termes d'action en matière de politique culturelle, incarnée par un centre régional du livre.

La région : un cadre pertinent pour l'observation

Si la région est un cadre pertinent pour l'observation, comme le prouve la synthèse régionale sur les acteurs du livre et de la lecture en Bourgogne qui analyse un ensemble d'informations propres à chaque profession et apporte une vue d'ensemble des différents secteurs dans leur spécificité territoriale, une région, dans notre espace économique et culturel, ne forme pas un ensemble clos. Les éditeurs de Bourgogne ne produisent pas des ouvrages exclusivement vendus dans les librairies de Bourgogne à un public bourguignon. Les libraires et les bibliothécaires ont exprimé leur malaise face à une surproduction de livres, qui pour la plupart ne sont pas produits en Bourgogne mais, indirectement, masquent la visibilité des éditeurs de Bourgogne.

Toute la difficulté pour un centre régional du livre est donc non seulement d'appréhender, mais aussi d'intervenir dans un cadre régional, sur des paramètres qui dépassent cette dimension et dépendent de facteurs économiques et culturels nationaux et européens.

Les grands circuits d'approvisionnement de livres notamment, dont sont dépendants libraires et éditeurs de Bourgogne, échappent à l'observation régionale qui ne représente qu'un/trente-septième d'un marché national. L'opacité commerciale dont font preuve les sociétés de diffusion et de distribution ne permet pas d'obtenir, au travers des chiffres, des indicateurs sur les tendances de consommations et de pratiques selon les caractéristiques des territoires à l'intérieur de l'espace régional. Des entretiens qualitatifs réalisés auprès des représentants qui visitent les librairies et connaissent, à ce titre, les spécificités de chacune d'entre elles pourraient permettre d'enrichir l'approche du commerce du livre à l'échelon régional.

Le public, le lecteur, est l'autre grand absent de l'observation : bien qu'il ait alimenté l'ensemble des débats de l'atelier 2, il n'apparaît qu'en creux dans les statistiques de fréquentation des bibliothèques et des librairies. Comment connaître ce public, quelles sont ses attentes, ses pratiques ? Si nous disposons de l'éclairage national d'éléments de statistique, nous manquons encore d'indicateurs régionaux pour saisir des particularités et des hétérogénéités territoriales. Comme l'a souligné Laurence Mares, libraire au Cyprès à Nevers, le pouvoir d'achat dans une ville comme Nevers ne permet pas le même type de consommation culturelle que dans d'autres villes universitaires. L'échelon régional est l'échelon pertinent pour saisir ces réalités-là.

La région : un échelon pertinent pour l'action

À plusieurs reprises, l'action des professionnels comme des pouvoirs publics a été évoquée comme objectif pour donner ou redonner des raisons de lire. Or on sait maintenant que le discours normatif peut être contre-productif et voué à l'échec. L'efficacité de l'action est corrélée à la connaissance du terrain. Aussi l'échelon régional permet-il de saisir les particularités et les différences et d'intervenir selon celles-ci : pertinent pour l'observation, l'échelon régional rend possible l'action publique.

Il est possible d'agir sur certains des problèmes généraux évoqués aujourd'hui au moyen de leviers qui peuvent relever des professionnels au niveau national, syndical, corporatiste, et de la puissance publique mandatée sur le secteur, soit la Direction du livre et de la lecture pour le ministère de la Culture et de la Communication. Certaines interventions relèvent du cadre national donc de la compétence de la DLL, comme les modifications législatives par exemple, dans le cadre souhaité de l'extension de la loi Sueur au commerce de la librairie. Ensuite, l'incarnation même des politiques publiques s'effectue sur le terrain et par des actions ; l'échelon de droit commun de la politique d'État pour la politique culturelle est celui des directions régionales des affaires culturelles.

Différentes collectivités interviennent également. Si l'éternelle question de l'empilement des collectivités a été évoquée, elle reste une réalité de terrain avec laquelle il faut composer pour construire l'intervention publique. En matière de culture particulièrement, la mise en valeur de la diversité des acteurs locaux suppose l'intervention non seulement des différentes collectivités (région, départements avec les bibliothèques départementales de prêt, communes) mais également de plusieurs services de l'État.

L'existence de structures comme le Centre régional du livre, qui lie l'État et le conseil régional, suppose la nécessité de poursuivre des politiques contractuelles et concertées. Celles-ci s'opposent à une vision de la décentralisation par découpages et transfert de blocs de compétence. Il est frappant, de ce point de vue, que les collectivités n'aient pas véritablement

choisi et désigné une compétence par collectivité, hormis le débat sur la loi de 2004 qui a généré quelques transferts, notamment, en matière culturelle, sur le patrimoine. Si tout le monde se félicite d'agir de concert, l'État et les collectivités y sont aussi contraints par la raréfaction des ressources budgétaires.

Il convient de poursuivre et d'affirmer, sans aucune mauvaise conscience, le caractère concerté des politiques publiques. D'autant que les politiques culturelles sont très liées à d'autres politiques : ainsi la politique culturelle du livre et de la lecture, par exemple, ne peut être conçue sans lien avec l'action éducative et artistique..

Le livre et la lecture ouvrant de nouveaux espaces de sociabilité

Au-delà du contexte de tourmente ou de crise, l'objectif de l'action demeure de donner, pour aujourd'hui et pour demain, des raisons de lire.

Longtemps, la lecture a été une activité individuelle voire solitaire, un dialogue entre deux individualités, l'auteur et le lecteur qui, selon le mot de Joëlle Brière, ne se rencontrent pas en chair et en os. Il est frappant de noter, actuellement, une réintroduction du livre dans un espace collectif et de convivialité, comme en témoignent les lectures à haute voix par exemple.

Au-delà du commerce intime du lecteur et de l'œuvre, le livre réapparaît comme un élément de sociabilité et d'échange. Cette introduction de lien social peut être une autre raison, au moment où certaines pratiques culturelles, à la faveur des évolutions techniques les plus récentes, tournent à l'individualisation, de défendre le livre et la lecture.

C'est un paradoxe sympathique que de voir le livre réintroduit dans un espace social et contribuer au vivre ensemble. C'est aussi une motivation suffisante à l'intervention des uns et des autres, des politiques publiques dans le soutien qu'elles apportent au secteur du livre et de la lecture, et à l'action des professionnels, soutenus par le CRL.

En conclusion, Jean-Sébastien Dupuit souligne que la forte mobilisation, au cours de cette journée, d'acteurs représentant des points de vue, des expériences, des sensibilités très diverses, la richesse des interventions et des débats témoignent d'un intérêt collectif porté au livre et à la lecture.

Synthèse des propositions validées en dernier comité de pilotage

L'enquête sur le terrain, confortée par certaines prises de paroles de différentes professions le jour des assises, a fait émerger les propositions suivantes de dispositifs de soutien direct et indirect, formulées dans la synthèse. Sont rappelées dans un premier temps les propositions émises dans la synthèse, puis dans une seconde partie les propositions validées par le comité de pilotage.

Le dernier comité de pilotage réuni le 16 octobre a rediscuté les propositions formulées dans la synthèse régionale sur les acteurs du livre et de la lecture en Bourgogne, sur la base des interventions et débats engagés au cours des ateliers des assises du livre.

Il ressort de cette dernière concertation plénière la nécessité de renforcer le positionnement du CRL Bourgogne comme centre de ressources, pour qu'il soit identifié comme tel par l'ensemble des professions liées au livre et par le public. La capacité à fédérer et fournir des services de ressources est réaffirmée comme une mission essentielle du CRL. Plusieurs des propositions émises dans le rapport d'enquête tendent à aller dans ce sens. L'accent sera prioritairement mis sur celles-ci, pour que le CRL, de plus en plus et dans l'ensemble de ses actions, soit perçu à la fois comme référent et comme pivot à l'échelon régional, et qu'il incarne le socle d'une politique du livre concertée entre acteurs et pouvoirs publics, en région Bourgogne.

L'échelon régional est devenu, comme l'a rappelé Jean-Sébastien Dupuit lors de son intervention, un échelon particulièrement pertinent pour concevoir et mettre en œuvre une politique de la culture cohérente et efficace. S'il souffre encore d'un certain empilement des politiques, nationale et régionale, qui croisent aussi, parfois, des dispositifs départementaux et intercommunaux, la tenue des assises témoigne d'une volonté commune et d'un processus de concertation des pouvoirs publics.

Les professionnels, face aux intervenants en tribune, ont exprimé un certain nombre de constats et problèmes propres à leur contexte de travail : faible visibilité des auteurs, multiplication des offices et baisse de fréquentation des librairies au profit des grandes surfaces et d'Internet, écueil de la diffusion et de la distribution pour les éditeurs, baisse du lectorat jeune et relatif échec de la prescription, baisse du taux d'inscrits en bibliothèques, multiplication des procédures administratives qui entravent les politiques d'acquisition d'ouvrages... Face à ces problèmes contextuels, le CRL entend proposer des mesures concrètes qui soutiennent les professionnels dans l'exercice quotidien de leur métier.

Les dispositifs suivants, propres à chaque profession, ont été proposés, débattus et retenus⁹ :

I. les auteurs

Les propositions suivantes ont été avancées et validées par le comité de pilotage :

- organiser, auprès des auteurs de Bourgogne, une information sur les ateliers d'écriture et les accueils en résidence existants au plan régional et national.
- éditer, en version papier d'une part, et sous format consultable sur le site Internet www.crl-bourgogne.org et aisément actualisable, un mémento dispensant des informations techniques et juridiques sur le statut d'auteur, les organismes référents...
- éditer une base de données présentant l'ensemble des auteurs de Bourgogne classés par genre et pratique d'écriture, consultable et actualisable sur le site Internet www.crl-bourgogne.org.
- organiser un service d'information juridique, à l'instar de ce qui a été mis en place dans d'autres structures régionales du livre (comme en Paca par exemple). Un contact intéressant a été pris avec Bruno Anatrella, juriste au cabinet Pierrat, spécialisé dans le droit du livre ; il reste à voir si l'on peut envisager une formule de consultation juridique et à quelles conditions financières.

⁹. Nous tenons à préciser que les propositions émises dans le rapport d'enquête ne sont pas exclusives. Elles résultent d'un diagnostic de consultation des différentes professions et demandent à être articulées avec d'autres actions que mène le CRL depuis six années — voire, pour certaines, initiées par Abidoc depuis plus longtemps encore. Tout l'enjeu consiste à éviter l'empilement et à construire un projet d'établissement cohérent qui réponde aux attentes des professionnels tout en tenant compte des moyens d'action humains et financiers de l'association.

II. Les éditeurs

Depuis 2000, les éditeurs bénéficient d'une attention particulière du CRL qui coordonne des stands collectifs sur plusieurs salons du livre et publie un répertoire et des catalogues de nouveautés bi-annuels. La petite édition, majoritaire en Bourgogne, reste néanmoins un secteur extrêmement fragile, sensible aux évolutions technologique et directement concerné par la crise en librairie et l'évolution des pratiques de lecture.

Pour accroître son soutien aux éditeurs de Bourgogne, les dispositifs suivants ont été proposés :

- éditer, en version papier d'une part, et sous format consultable sur le site Internet www.crl-bourgogne.org et aisément actualisable, un mémento recensant l'ensemble des dispositifs d'aide existants au niveau départemental, régional, national et européen et les organismes référents...
- informer les éditeurs sur les modalités et délais de dépôt des dossiers et les assister dans le montage de ceux-ci.
- organiser des journées de formation professionnelle, en concertation avec les Opca, pour permettre aux professionnels d'anticiper les changements dans leur profession : cession et achat de droits, évolutions technologiques et révolution numérique...
- organiser une réflexion commune sur les moyens de mutualiser la diffusion et la distribution : à quelle échelle, vers quels objectifs, par quelle délégation de compétence et sous quelles conditions financières... ?
- soutenir la création d'un site commun des éditeurs de Bourgogne, hébergé sur le site du CRL ou directement lié à celui-ci.
- multiplier la présence des éditeurs sur des salons nationaux et internationaux en ciblant en fonction de leur catalogue.
- organiser une rencontre avec le service économique du conseil régional pour défendre la spécificité de la petite édition en Bourgogne et l'inciter à soutenir les structures d'édition à entité juridique commerciale malgré la faiblesse de leur chiffre d'affaires.

III. Les libraires

Profession la plus frappée par la crise du livre, les libraires sont dans une logique contradictoire d'individualisme forcené et d'attente désabusée à l'égard des pouvoirs publics. Sans doute la profession la plus difficile à mobiliser mais également celle qui nécessiterait une attention particulière étant donné les difficultés auxquelles elle fait face.

Les propositions suivantes ont été avancées pour soutenir les librairies de Bourgogne :

- éditer, en version papier d'une part, et sous format consultable sur le site Internet www.crl-bourgogne.org et aisément actualisable, un mémento recensant l'ensemble des dispositifs d'aide existants au niveau départemental, régional, national et européen et les organismes référents...
- organiser des journées d'information sur l'actualité législative et économique du livre
- organiser, à l'échelle de territoires organisés (intercommunalités et départements), des rencontres entre personnels territoriaux responsables des services juridiques, bibliothécaires et libraires pour favoriser une réflexion commune sur les marchés d'une part, et entre établissements scolaires et libraires d'autre part, pour sensibiliser au maintien d'un réseau de libraires de proximité.
- utiliser le site Internet du CRL pour diffuser des informations relatives à la profession : transmission, animations, reprises, recherche de co-gérance...
- soutenir l'association des libraires de Bourgogne : assistance administrative et logistique, pour contribuer au maintien, en région, d'une association de défense des intérêts des libraires et favoriser leur rapprochement.
- organiser une rencontre avec le service économique du conseil régional pour l'inciter à mettre en place des mesures d'accompagnement et de soutien économique dans le cadre d'agrandissement et d'investissement.

VI. La lecture publique

Les bibliothécaires souffrent d'un empilement des logiques et des politiques culturelles (municipales, intercommunales, départementales, régionales et nationales) et d'une saturation exprimée à l'égard des procédures administratives de plus en plus envahissantes dans l'exercice de leur profession.

Les propositions suivantes ont été faites pour aller dans le sens d'une harmonisation et d'une concertation renforcée à l'échelon régional :

- organiser des journées d'information sur l'actualité du livre, réunissant l'interprofession pour favoriser les échanges.

- organiser une information auprès des élus pour les sensibiliser à une approche interprofessionnelle du livre et de la lecture, et les inciter à aménager les procédures d'acquisition pour aller vers plus de souplesse.
 - poursuivre et étendre les politiques de conservation partagée des documents à l'échelle régionale, favoriser les logiques de réseau et la culture de la ressource partagée.
-

Une fois l'ensemble de ces dispositifs validés, le comité de pilotage préconise l'envoi d'un courrier informatif à toutes les personnes qui ont participé aux assises, pour les tenir informées des dispositifs pratiques mis en œuvre suite à cette journée de réflexion commune.

Centre régional du livre de Bourgogne
Edwige Millery, chargée de mission pour les Assises du livre
Décembre 2006